



Vous avez besoin
d'un chauffeur ?

Choisissez



APPELEZ

22 27 07 77 / 22 35 77 66

Courriel: contact@focusyakou.com

REJET DE LA LOI CONSTITUTIONNELLE :

DÉCRYPTAGE, ANALYSE ET RÉVÉLATIONS



PP.2,3

Dossier complet sur la question de la limitation du mandat présidentiel

INVITÉ SPÉCIAL

P.4

Monsieur Robert
DUSSEY, Ministre des
Affaires Etrangères
et de la Coopération

DOSSIER

PP.6,7

Les prématurés,
des enfants fragiles
mais normaux

Eco/SOCIAL

P.7

Accès au crédit APSEF:
Des procédures
simplifiées pour
plus d'inclusion

ECONOMIE

P.12

L'Afrique de l'ouest,
zone d'Afrique la
plus prometteuse
économiquement comme
la plus crisogène, selon
un rapport confidentiel
de la banque mondiale

Le Vrai,
L'Original


VLISCO
SINCE 1846

Editorial

Infos N°114 | du 09 au 23 Juillet 2014

✎ Kokouvi Ekpé AGBOH AHOUELETE

UNE NOUVELLE ÈRE POUR LA PRESSE TOGOLAISE

Du 30 juin au 02 juillet dernier, se sont tenus à Tové dans la préfecture de Kloto, les Etats Généraux de la Presse Togolaise sous le thème : « Le Pari de la Professionnalisation ».

Placés sous le haut patronage du Chef de l'Etat, les travaux ont été organisés conjointement par la Haute Autorité de l'Audiovisuelle et de la Communication, le Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et de la Formation Civique et les différentes organisations nationales de Presse, et avec l'appui conjoint de l'Etat togolais et du Système des Nations Unies au Togo. L'Objectif général des assises qui ont réuni plus de deux cent cinquante professionnels de la presse était de rechercher les voies et moyens afin de rendre la presse togolaise plus professionnelle.

A l'heure du bilan, il faut dire que ces trois jours de travaux ont été un succès. D'abord parce que même tendues et sans concession, les échanges ont été riches, fructueuses et constructives. Chaque participant a pu ainsi, exprimer son point de vue et porter son idée. Ensuite parce que des recommandations prenant en compte les bases nécessaires à l'émergence d'une nouvelle presse ont été élaborées et adoptées à l'unanimité. Enfin à cause du ferme engagement du gouvernement à faire siennes, les pistes proposées en vue de redonner à la presse togolaise, ses lettres de noblesse.

Les absents et ceux qui ont initié des procès en sorcellerie contre la tenue de ces assises, lorsqu'ils ne suspectaient pas l'initiative d'être une vague tentative d'embrigadement de la presse ont donc eu tort de pas s'y être associés. Leurs réserves, leurs idées, leur réflexion ainsi que leurs propositions n'auraient pas été de trop pour construire ensemble cet environnement propice à l'arrivée d'une corporation mieux organisée et d'une presse davantage professionnelle et plus prospère.

Cependant, pour qu'une nouvelle ère s'ouvre véritablement pour la presse togolaise, il faudra que chacun prenne sa part des recommandations et que tous se départissent des habitudes et pratiques dénoncées à Tové comme constituant des handicaps insurmontables à l'amélioration de la situation des professionnels des médias. L'engagement du gouvernement ne suffira pas et nous devons nécessairement balayer devant notre porte, en nous inscrivant dans une dynamique vertueuse. En effet, nul n'est assez naïf pour prétendre que les multiples et divers problèmes auxquels la presse togolaise est confrontée ont trouvé solution la semaine dernière, par un coup de baguette magique. Il serait illusoire de croire que les Etats Généraux ont tout réglé malgré les bonnes intentions exprimées. C'est surtout ce que chacun des acteurs fera des recommandations qui le concernent, sa capacité à continuer de faire vivre l'élan et l'esprit de Tové, qui feront qu'à court terme, les prémisses d'une transformation se feront sentir. Et qu'à moyen et long termes, la presse togolaise, telle qu'existe, se pratique et est perçue aujourd'hui, ne soit qu'un lointain souvenir.

Rejet de la loi constitutionnelle : Décryptage, Analyse et Révélations

✎ Ayi d'ALMEIDA

Dossier complet sur la question de la limitation du mandat présidentiel

Attendu comme des réformes phares et emblématiques, le projet de loi constitutionnelle portant modification des dispositions des articles 59 et 60 de la Constitution, relatives au mandat et au mode de scrutin pour l'élection du Président de la République, n'aura finalement pas prospéré. Il a été rejeté par l'Assemblée nationale ; une voix de l'opposition venant même s'associer aux soixante deux (62) de la majorité UNIR (Union Pour la République), tandis que le député non inscrit et ex UFC (Union des Forces de Changement), Djimon ORE s'abstenait. Alors que le pouvoir et l'opposition se renvoient la responsabilité de cet échec, Focus Infos vous propose un décryptage et une analyse du rejet, avec à la clé des révélations, dans un dossier complet sur la problématique de la limitation du mandat présidentiel.

Les députés togolais ont rejeté le 30 juin dernier par 63 voix le projet de loi constitutionnelle introduit quelques jours auparavant par le gouvernement. Il comprenait plusieurs dispositions comme la limitation du mandat présidentiel à deux (2) fois cinq ans, le scrutin uninominal à deux (2) tours pour les législatives et les présidentielles et une recomposition de la Cour constitutionnelle. Vingt-sept (27) élus ont voté en faveur du texte et un député s'est abstenu. Alors que la majorité déclare avoir rejeté « un texte d'exclusion » et épingle le refus de compromis de l'opposition, celle-ci dénonce « un pouvoir réfractaire aux réformes » et une « hérésie juridico-politique. » Selon la coalition Arc-En-Ciel par exemple, cette situation devrait entraîner la démission du gouvernement ou une dissolution de l'Assemblée nationale. C'est d'ailleurs ce qu'elle réclame, relayée par l'ANC (Alliance Nationale pour le Changement) et son leader Jean-Pierre Fabre.

CONSEQUENCES POLITIQUES ET PRATIQUE INSTITUTIONNELLE :

A priori, l'appel de l'opposition au départ du gouvernement ou à la dissolution de l'Assemblée n'est pas illégitime. Certes, l'article 81 de la Constitution fait du Parlement l'organe chargé de voter en dernier ressort la loi, sans pour autant que cette démarche constitutionnelle ne fasse pas de lui une chambre d'enregistrement de toutes les initiatives du gouvernement quelle que soit la mouvance majoritaire. D'ailleurs la Loi Fondamentale ne consacre-telle pas le principe de la



séparation des pouvoirs ? Des exemples sont aussi légions dans lesquels les députés usent et abusent de leurs droits à procéder à des amendements introduits par le gouvernement, illustrant parfaitement ainsi le fait que la représentation nationale peut ne pas s'aligner automatiquement sur les initiatives de l'Exécutif si les intérêts du peuple sont en jeu.

Il n'en demeure pas moins cependant que le rejet par les députés d'un projet de loi gouvernemental pose sur le plan institutionnel, la question de la nécessaire confiance qui devra exister entre l'Exécutif et sa majorité. Le refus de voter le texte est une défiance et signe la rupture entre les élus du peuple et le gouvernement, en dépit de la proclamation de la nullité du vote impératif. La conséquence politique est donc la démission du gouvernement ou la dissolution ; soit pour nommer de nouveaux hommes qui récupéreront la confiance perdue ou pour donner une nouvelle majorité susceptible cette fois-ci de porter le projet souhaité par l'Exécutif. En l'espèce, seule la première option est ouverte

puisque contrairement aux déclarations de l'opposition, une dissolution méprendrait les dispositions de l'article 68 de la Constitution qui, si elles reconnaissent au Président de la République le pouvoir de dissoudre, précise que cette dissolution ne peut intervenir dans la première année de la législature. L'Assemblée nationale actuelle ayant été élue en juillet 2013, elle est en plein dans cette période.

GENESE DU PROJET DE LOI :

Cependant, l'analyse serait erronée et les conclusions politiques tirées non pertinentes, si elles sont faites uniquement à l'aune des pratiques institutionnelles classiques, sans remonter à la genèse du projet en question. En effet, le gouvernement n'a jamais considéré le projet tel que présenté comme exprimant son point de vue politique.

Même s'il l'a introduit au Parlement, il n'en a jamais revendiqué la « paternité politique » ni apposé son onction. C'est ce que souligne le Ministre de l'Administration Territoriale, monsieur Gilbert Bawara,

en soutenant que le gouvernement ne souhaitant pas brider le débat, n'a pas pris position sur le contenu des propositions issues du dialogue. Ainsi, il n'a fait que compiler et transmettre à la représentation nationale, les résultats des discussions sous la médiation de Mgr Nicodème Barrigah ; à charge pour les députés d'y mener un libre débat.

De fait, contrairement à un projet conçu, élaboré, assumé politiquement et présenté au Parlement par le gouvernement et dont le rejet aurait été l'expression d'une rupture de confiance entre l'Exécutif et sa majorité, celui-ci n'était que le recueil de propositions issues d'un round de dialogue et dont le gouvernement avait l'obligation, aux termes de l'Accord Politique Global de le transmettre au Parlement pour éventuelle adoption. Les conséquences politiques ne peuvent donc pas être les mêmes.

GENTLEMEN AGREEMENT CONTRE DISPOSITION TRANSITOIRE.

D'après nos informations (Suite à la page 3)

Rejet de la loi constitutionnelle : Décryptage, Analyse et Révélations (Suite de la page 2)

confirmées par plusieurs sources issues des différents partis représentés à l'Assemblée nationale, c'est l'absence de compromis sur les conditions d'application des dispositions relatives à la limitation du mandat présidentiel qui auraient entraîné leur rejet. En clair, c'est la posture assumée par une frange de l'opposition, revendiquant « la limitation de mandat avec effet immédiat » qui explique que la réforme n'ait pas eu lieu. En effet, l'article 59 nouveau tel que projeté stipule que « Le Président de la République est élu au suffrage universel direct et secret pour un mandat de cinq (05) ans renouvelable une seule fois.

En aucun cas, nul ne peut exercer plus de deux (02) mandats. » La majorité souhaitait qu'il soit ajouté à cet article, une disposition transitoire, précisant que les nouvelles stipulations ne rétroagissent pas. Clairement il s'agissait de ne pas décompter les deux mandats en cours du Président de la République actuel qui aurait ainsi la possibilité de se représenter en 2015 et en 2020, éventuellement et s'il le désirait. L'objectif des parlementaires de la majorité est simple : cette disposition transitoire permettrait d'éviter que la question de la validité de la candidature du Chef de l'Etat ne pollue le débat public jusqu'à l'élection et ne tende inutilement le climat politique pendant la période pré électorale, avec pour conséquence par exemple, la remise en cause de la Cour Constitutionnelle, si elle validait la candidature de Faure Gnassingbé en 2015. Si l'opposition convenait avec la majorité que les nouvelles dispositions ne s'appliqueraient pas au Chef de l'Etat et à ses deux mandats, elle refusait l'adoption de la disposition transitoire. Raison : elle a proclamé, notamment le CST (Collectif Sauvons le Togo) depuis plusieurs mois devant ses militants, que la candidature de Faure Gnassingbé était exclue en 2015. Adopter donc cette proposition, c'est se renier avec le risque d'être pris à partie par lesdits militants.

Le blocage était donc devenu inévitable et insoluble puisqu'il faut une majorité qualifiée de 4/5 des députés pour adopter la réforme ; ce dont aucune des parties ne dispose. L'ANC propose donc, pour faire passer la réforme sans perdre la face devant ses militants, un gentleman agreement : la parole donnée. Elle s'engage, au terme d'un accord verbal, à ne pas contester la candidature de Faure Gnassingbé en 2015. Refus poli d'UNIR : « nous avons été échaudés par le passé et par

notre fameux : un accord ne lie que les signataires. » La majorité s'accroche donc à sa disposition transitoire. En contrepartie, elle fait un geste et lâche du lest sur l'article 60 et le mode de scrutin.

Un projet additif vient compléter celui initialement envoyé à l'Assemblée nationale. Désormais, le Président de la République sera élu au suffrage universel dans un scrutin uninominal à deux (2) tours. On semble proche d'un compromis. Le député d'Arc-En-Ciel, Jean Kissi propose une mouture de la disposition transitoire. Validée par les députés ANC-ADDI mais qui insistent devoir en aviser leur bureau. Refus ferme de Jean-Pierre FABRE : pas question de céder sur ce point, révélant encore une fois l'extrême tension qui règne au sein de son parti et de la contestation qui s'y installe quant à la ligne qu'il incarne et défend. Mais pour l'heure, c'est encore lui le leader et il impose son point de vue. Aucune des deux réformes n'aura donc lieu, faute d'accord sur la disposition transitoire et à cause de la peur de certains leaders par rapport à la réaction de la rue.

LA LIMITATION DU MANDAT DANS LE MONDE :

La question de la limitation de mandat que la classe politique togolaise a raté l'occasion de trancher définitivement à cause de vils calculs politiques à courte vue, est une réalité dans plusieurs pays. C'est le cas des Etats Unis où cette limitation remonte à George Washington, qui a quitté volontairement sa fonction de Président des USA, après son second mandat. Ceci a créé une jurisprudence qui est devenue une coutume Constitutionnelle, non respectée par Franklin Roosevelt, qui fit quatre mandats sans parvenir au terme de ce dernier. Ce n'est qu'après la seconde guerre mondiale que la pratique limitative fut inscrite dans la Constitution américaine par le 22^{ème} Amendement adopté le 27 février 1951. En France, c'est Nicolas Sarkozy qui a introduit en 2008 la limitation du mandat présidentielle à deux (2) dans la Constitution de 1958. Plus proche de chez nous en Afrique, le mandat présidentiel est limité à deux, au Ghana, au Nigeria, au Bénin, et dans beaucoup de pays africains ; mais la tendance et la mode sont à la tentation de supprimer ce verrou, comme on le voit au Burkina Faso, au Burundi, au Congo Kinshasa et Brazzaville,

etc. ; Notons quelques cas particuliers : Au Panama, le Président est élu au suffrage universel pour un mandat de 5 ans non renouvelable ; en Corée du Sud, le mandat du Président est de 5 ans non renouvelable. En Suisse, l'Assemblée Fédérale élit pour un an, un de ses sept membres du Conseil fédéral à la Présidence de la Confédération, et un autre, à la vice-Présidence ; les mandats ne sont pas renouvelables pour l'année suivante...

LA NON LIMITATION DANS LES GRANDES DEMOCRATIES :

Plusieurs monarchies constitutionnelles et régimes parlementaires ne connaissent ni prévoient de limitation des mandats de leur Exécutif. En Angleterre le Premier Ministre peut être reconduit autant des fois s'il remporte les législatives et garde la confiance de sa majorité. On a ainsi connu Margaret Thatcher diriger le pays du 4 mai 1979 au 28 novembre 1990, soit 11 ans de règne ou Tony Blair du 2 mai 1997 au 27 juin 2007. En Allemagne, il n'y a pas de limitation de mandats pour le Chancelier. Angela Merkel en est à son troisième mandat de 4 ans qu'elle terminera en 2017, et peut être réélue pour un quatrième mandat, si sa coalition gagne les prochaines législatives... Au Luxembourg, monarchie constitutionnelle, il n'y a pas de limitation de mandat pour le Premier ministre... En Indonésie, République Constitutionnelle, indépendante en 1945 ; ancienne colonie hollandaise ; le chef de l'Etat est aussi Chef du gouvernement, et est élu pour 5 ans renouvelable. En Malaisie, monarchie fédérale, parlementaire, multipartite, c'est un « roi » qui est élu, parmi les 9 sultans de la fédération des Etats, pour un mandat de cinq ans et plus, s'il le souhaite...

QUEL INTERET POUR LA LIMITATION?

L'objectif avoué de toute limitation du nombre de mandats électoraux est d'éviter une dérive oligarchique du pouvoir. En limitant le nombre de mandats électoraux, on assure (en théorie) un renouvellement des personnes (et donc en théorie des idées).

Dès lors qu'on limite le nombre de mandats présidentiels, on évite



Le Pdt de l'Assemblée nationale glissant son bulletin dans l'urne

la tentation courante en politique qui consiste à s'accrocher à son poste. La limitation du nombre de mandats devrait alors éviter des dérives clientélistes et des mesures à application différée. La limitation du nombre de mandats présidentiels pourrait aussi assurer une certaine émulation au sein d'un même courant politique. En effet, même lorsqu'une personnalité se dégage par sa popularité écrasante, cela n'empêcherait pas d'autres personnes de continuer à travailler sur des projets politiques différents, en conservant un espoir réel de voir leurs idées écoutées (en pariant sur l'avenir, et sur le renouvellement présidentiel).

La limitation du nombre de mandats devrait alors permettre l'émergence de pensées originales, et d'éviter la domination écrasante d'une pensée majoritaire. Limiter le nombre de mandats présidentiels pourrait aussi permettre de recentrer les débats électoraux sur les programmes et plus sur les personnes. Il est donc évident que cette limitation de nombre de mandats présente des atouts sérieux et réels. Mais faut-il pour autant en conclure que la proposition de limiter à deux mandats successifs est idéale ?

LIMITATION DE MANDAT OU LIMITATION DE CANDIDATURES,

Pour asseoir un réel renouvellement du personnel politique et des idées, plus que la limitation en nombre de mandats, c'est la limitation en nombre de candidatures qui s'imposerait. Elle correspondrait aux attentes des électeurs, y compris dans les partis « d'opposition ».

En outre, la limitation du nombre de mandat à deux successifs présente également un désavantage, certes contestable ou mineur, c'est celui de l'affaiblissement du pouvoir présidentiel en fin de second mandat. En effet, n'ayant plus « l'espoir » d'être réélu (ou le risque

de ne pas l'être), le président n'aura plus le pouvoir d'être à l'origine de politiques audacieuses : les parlementaires, sans la « carotte », seraient alors plus rétifs. Mais s'il s'agit d'un inconvénient, c'est cependant la contrepartie à la limitation d'un clientélisme possible. L'un ne va pas sans l'autre.

De même, toutes les dérives clientélistes peuvent se retrouver au cours du premier mandat, afin d'assurer une réélection : c'est bien la limitation à deux mandats qui ferait du premier mandat celui de tous les abus clientélistes, et cette limitation ne solutionnerait donc que très imparfaitement cette tendance partagée par tous les politiciens au clientélisme.

Enfin, cette limitation à deux mandats aura de plus un effet pervers si on se place dans une optique purement carriériste des hommes et des femmes politiques. En effet, lorsqu'un président, en fin de dernier mandat, observe une victoire probable du « camp opposé » politiquement, il sera tenté, en tablant sur les deux mandats à passer dans l'opposition par son parti, d'initier des politiques désastreuses et longues à « réparer ».

POURQUOI LIMITER AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ?

Les problèmes soulevés pour l'élection présidentielle sont en fait les mêmes pour tous les types d'élection. Si l'argument « s'il fait un bon travail, on le garde » est peu pertinent dans le cas du mandat présidentiel, pourquoi alors ne pas étendre la question de la limitation aux autres mandats, notamment ceux des députés ou ceux à venir des élus locaux ? C'est d'ailleurs la position du Président de l'Organisation pour Bâtir dans l'Union de Togo Solidaire (OBUTS), monsieur Messan Kodjo Agbéyomé.

Monsieur Robert DUSSEY, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération: ✎ Ibrahim SEYDOU

« La nouvelle vision dans laquelle s'inscrit ...notre diplomatie offensive et innovante consiste à faire de la diplomatie un véritable outil de développement »

Depuis qu'il a pris les clés de la diplomatie togolaise, M. Robert DUSSEY fait résonner et respecter la voix du Togo dans le concert des nations. Par la marque qu'il imprime à cette diplomatie, le Togo longtemps au ban de la communauté internationale suscite de nouveau un regain de confiance et un regard d'espoir de ces partenaires. Ses actions sur le plan externe sont axées sur une diplomatie orientée vers la recherche des partenaires pour le développement économique du pays et à l'interne par le placement et la promotion des Togolais dans les organisations internationales. Dans cette interview, le chef de la diplomatie togolaise, Robert DUSSEY fait le tour d'horizon des sujets d'intérêts pour notre pays.

FOCUS INFOS : La diplomatie togolaise connaît depuis plusieurs mois une nouvelle dynamique, avec l'implication et la participation active du pays dans de nombreux sujets internationaux, de même que son ouverture à de nouveaux partenaires dans le monde. Comment définiriez-vous cette nouvelle dimension que notre diplomatie acquiert?

Robert DUSSEY : C'est une diplomatie de développement. Conformément à la nouvelle vision du Chef de l'Etat Faure Essozimna GNASSINGBE et dans laquelle il s'inscrit, notre engagement en faveur d'une diplomatie offensive et innovante consiste à faire de la diplomatie un véritable outil de développement.

F.I : Quels sont les grands axes de cette diplomatie ?

R.D : Les actions du Gouvernement seront orientées vers l'approfondissement de partenariats traditionnels ainsi que l'ouverture vis-à-vis des pays émergents. Concrètement nous restons mobilisés en vue :

- de soutenir activement la construction de grands ensembles sous-régionaux et de promouvoir la coopération économique sud-sud ;
- d'avoir et de renforcer notre cercle de coopération à de nouveaux partenaires économiques et commerciaux, notamment les pays émergents à travers un réseau diplomatique plus dense et plus dynamique ;
- de promouvoir le recrutement des Togolais dans les institutions régionales et internationales, notamment dans les sphères de décision.

F.I : Avec cette nouvelle orientation, vous avez justement initié une série d'actions dont par exemple l'incitation à l'augmentation de la représentativité des

Togolais dans les organismes internationaux, l'exigence d'être au minimum bilingue pour les fonctionnaires des Affaires Etrangères, la publication d'un magazine de la diplomatie togolaise etc. Toutes ces initiatives portent-elles déjà leurs fruits ?

R.D : Toutes ces séries d'actions que vous venez d'énumérer sont de nouvelles exigences du Chef de l'Etat que nous traduisons. Nos diplomates doivent parler au moins plus d'une langue ; ce qui leur permettra d'être plus à l'aise lors des grands rendez-vous de négociations.

De plus, le lancement de notre plateforme de promotion et de placement des Togolais dans les organisations internationales, ne cesse de recevoir beaucoup de candidatures, et cela est une bonne chose. Mon département se fera le devoir d'accompagner ces candidatures et de faire du lobbying afin de promouvoir nos cadres dans les différentes organisations internationales. Toutes ces actions ne peuvent qu'augurer d'un lendemain meilleur.

L'avenir sera aussi plus prometteur avec notre magazine « Diplomag-Togo », un outil de promotion de l'image de marque de notre pays sur la scène internationale.

F.I : Vous êtes très présent dans les grandes rencontres internationales et ouvrez de plus en plus le Togo vers d'autres pôles que les partenaires occidentaux historiques. Quels messages portez-vous au cours de tous vos échanges ?

R.D : Le message que je porte est celui qui doit conduire au développement de notre pays. La diplomatie économique voulue par le Chef de l'Etat exige de mon département, cheville ouvrière de cette nouvelle orientation de

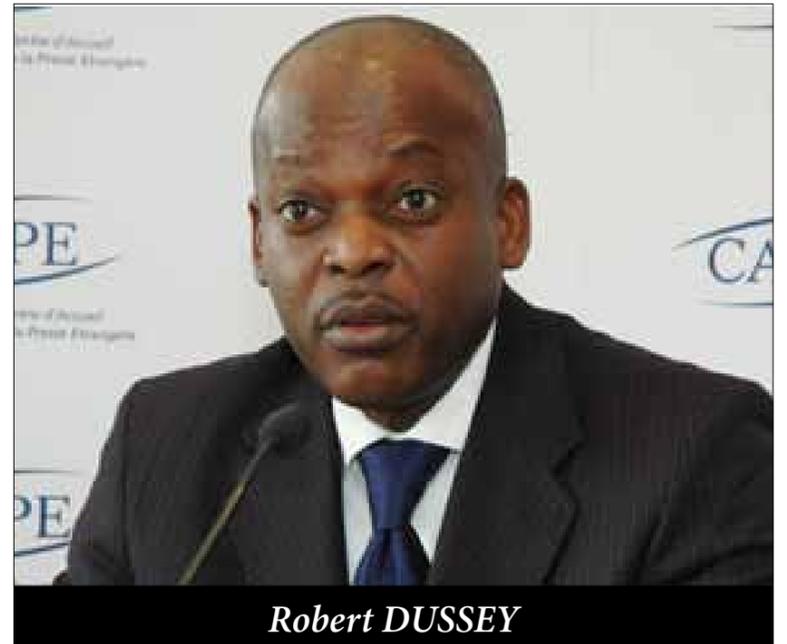
notre politique extérieure, une certaine capacité à mobiliser les énergies pour développer des partenariats innovants. Il s'agit de nouer des contacts et d'orienter les investisseurs étrangers vers notre pays en facilitant, entre autres, leurs participations aux manifestations à caractère économique et commercial organisées au Togo et l'accès à l'information appropriée sur les opportunités de coopération dans ces domaines.

F.I : Quel est le regard de vos interlocuteurs sur le Togo d'aujourd'hui ?

R.D : Aujourd'hui nos interlocuteurs ont un regard d'espoir et d'un regain de confiance sur le Togo. En matière d'attraction des investissements, les atouts sont connus : la stabilité politique et les réformes audacieuses entreprises par le Chef de l'Etat depuis 2005 pour assainir le climat des affaires, traduisent la volonté du Gouvernement de miser le Togo au rang des pays émergents.

Ces réformes se rapportent notamment à l'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire de création des entreprises, aux conditions fiscales attractives ainsi qu'à la sécurité juridique et judiciaire découlant de la mise en œuvre satisfaisante du Programme National de Modernisation de la Justice. Les ressources minières et agricoles dont regorge notre pays ainsi que les opportunités qu'offre le port en eau profonde peuvent, dans ces conditions, être utilement valorisées grâce aux financements extérieurs et à la disponibilité de la main d'œuvre locale.

F.I. Le terrorisme est l'un des grands fléaux de ce siècle et l'Afrique en paie un lourd tribut avec les menaces dans le Sahel et les attentats innombrables de Boko Haram. Quelle doit être



Robert DUSSEY

la réponse à ces phénomènes et quel rôle peuvent jouer les différentes organisations régionales ou sous-régionales ?

R.D : Nous sommes conscients que le terrorisme, depuis le début de ce 21^e siècle, est devenu l'un des premiers phénomènes qui menace la paix et la sécurité internationale. Sa complexité et son ampleur n'épargnent aucun pays et son éradication complète reste difficile. Mais cette difficulté ne doit pas nous empêcher de garantir la paix et la sécurité pour nos populations.

Vous l'aurez constaté, depuis un certain temps les plus hautes autorités de notre pays notamment le Chef de l'Etat Faure Essozimna GNASSINGBE, ont décidé de lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes en refondant notre Armée. Cette lutte passe d'abord par la prévention et ensuite la réaction immédiate et rapide de nos unités en cas d'attaque. Néanmoins, nous demandons à toute la population togolaise de rester vigilante et de collaborer avec nos forces de sécurité et de l'ordre en leur donnant les informations au moindre doute.

Pour une lutte efficace contre le phénomène, tous les Etats, étant des cibles potentiels, doivent converger leurs forces et leurs moyens d'actions et une coopération d'échange d'informations entre les services de sécurité devient une nécessité.

F.I : Vous avez participé il y a quelques jours au 23^e Sommet de l'Union Africaine (U.A.) à Malabo (Guinée Equatoriale). Que peut-on retenir de cette rencontre ?

R.D : Le Sommet a pris d'importantes décisions en rapport avec le thème du Sommet qui est « Transformation de l'Agriculture africaine pour une prospérité partagée et un mieux-être à travers l'exploitation des opportunités pour la croissance inclusive et le développement durable ».

Dans ce sens, la conférence a approuvé le Rapport consacré au thème du Sommet et qui identifie plusieurs domaines prioritaires permettant d'atteindre en 2015, les objectifs de croissance et de transformation agricole en Afrique.

Outre le domaine agricole, les Chefs d'Etat et de gouvernement ont adopté l'Agenda de développement post 2015 et l'Agenda 2063 qui sont en quelque sorte, la vision que les dirigeants donnent au continent d'ici 50 ans. Nous voulons une Afrique intégrée, politiquement unie, basée sur les idéaux du panafricanisme, une Afrique où règnent la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits de l'homme, une Afrique pacifique et sécurisée, une Afrique où le développement est axé sur les populations.

L'une des décisions prises par la conférence des chefs d'Etats et de

Etats Généraux de la Presse : Kpalimé a tenu toutes ses promesses ; place aux actes

Albert AGBEKO

Du 30 juin au 02 juillet 2014, se sont tenus à l'INFA de Tové (Préfecture de Kloto), les Etats Généraux de la Presse Togolaise sous le thème : « Le pari de la professionnalisation ». Placé sous le haut patronage du Chef de l'Etat, les travaux ont été organisés conjointement par la Haute Autorité de l'Audiovisuelle et de la Communication (HAAC), le Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et de la Formation Civique et les différentes organisations nationales de Presse, et avec l'appui conjoint de l'Etat togolais et du Système des Nations Unies au Togo. A l'issue de trois jours d'échanges, une série de recommandations ont été adoptées. Leur mise en œuvre devra permettre à la presse de repartir sur de meilleurs fondamentaux.

C'est plus de deux cent cinquante professionnels et acteurs indirects de la presse togolaise, publics et privés, venus de toutes les régions du pays et issus de tous les types de médias, qui se sont donnés rendez-vous dans la préfecture de Kloto pendant les trois jours qu'ont duré les Etats Généraux. L'objectif général des Assises de la presse était de rendre la presse togolaise plus professionnelle. Plus spécifiquement, il s'est agi de :

- renforcer les capacités managériales des responsables des organes de presse ;
- renforcer les capacités institutionnelles des médias et des Organisations Professionnelles ;
- institutionnaliser l'organe d'auto-régulation ;
- encourager la diversité et la variété des contenus éditoriaux en promouvant la spécialisation dans les médias ;
- définir les mécanismes de la co-régulation ;
- améliorer le cadre législatif et réglementaire ;
- améliorer l'image de la presse au sein du public.

A la cérémonie officielle de lancement des travaux le 30 juin, le Premier Ministre Kwessi Séléaogodji Ahoomey-Zunu, représentant le Chef de l'Etat, s'est réjoui d'abord de la présence à ces assises d'éminentes personnalités africaines et étrangères pour apporter leurs précieuses contributions. Il a ensuite rappelé le rôle important joué par la presse dans les luttes d'éman-

ipation et dans les débats pour l'instauration de la démocratie dans notre pays, en tant qu'instrument permanent de mobilisation des populations et de conquête des libertés. « Cette presse, a-t-il dit, nous l'avons voulu au service de la paix, de la justice et de la cohésion nationale ». Et de citer en exemple l'appui inestimable qu'elle apporta à la campagne de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) dans les années 1989 - 1990 dans la sensibilisation et l'éducation des Togolais à la liberté d'expression et d'opinion. Le Premier ministre a relevé que la presse togolaise est traversée par une crise de croissance caractérisée par l'usage abusif de la liberté d'expression au mépris des règles professionnelles d'éthique et de déontologie. Il a alors appelé les acteurs de la presse togolaise à saisir l'occasion de ces assises pour poser un diagnostic sans complaisance des maux qui minent la profession afin de lui administrer les solutions appropriées ; et assuré de la disponibilité du gouvernement pour contribuer à sortir le système médiatique togolais des sentiers battus et relever le défi de sa professionnalisation.

Une série d'autres interventions ont marqué la cérémonie solennelle d'ouverture, celles du président du Comité d'organisation M. Donko Balogoun qui s'est réjoui que ce rêve longtemps nourri devienne réalité, de la Représentante Résidente du Programme des Nations Unies pour le Déve-

loppement Mme Khardiata Lô Ndiaye qui a relevé que si le cadre normatif est nécessaire, il n'est pas suffisant pour assurer ce qui en définitive est l'objectif recherché, à savoir l'accès des populations à une information de qualité répondant à leurs besoins et à leurs préoccupations. Ou encore celle de la Ministre de la Communication, de la Culture, des Arts et de la Formation Civique, Mme Kouméalo Anaté qui a émis le souhait que ces Etats généraux débouchent sur des orientations, des directives et des solutions pragmatiques afin que la presse togolaise soit à la hauteur de ce que la population attend d'elle : professionnelle, responsable et performante. Ou enfin celle du président de la HAAC, M. Biossey Kokou Tozoun pour qui, ces états généraux de la presse togolaise revêtent une double symbolique: « celle d'un cadre adéquat de réflexion et de méditation destiné à féconder un nouveau départ pour les médias togolais... ».

PANELS ET COMMUNICATION

Plusieurs thématiques ont fait l'objet de communication au cours des trois jours de travaux par différentes personnalités, suivie de débat en plénière. Ainsi le 30 juin, les thèmes sur le cadre institutionnel et normatif de la Presse et de la Communication, les Professionnels des médias face aux défis de l'éthique et de la déontologie, le traitement de l'information journalistique : cas des débats poli-



Le PM (au centre) à l'ouverture des travaux

tiques, les infractions récurrentes dans la presse togolaise ainsi que la formation et recyclage des journalistes ont été respectivement animés par monsieur Raymond Kalipé, Enseignant à l'Université de Lomé, monsieur Toyitom Amélé, Expert médias, Mme Madeleine Moukamabano, journaliste, Me Jonas Sokpoh, Avocat et Mme Yao Namoin, Enseignante à l'Université de Lomé.

Le 1er juillet, messieurs Abass Saïbou, Directeur de Publication de l'hebdomadaire Le Regard, Honoré Blao Consultant, Directeur de la Maison de la Presse, Amévi Dabla, Consultant médias, Akouété Béliké, Journaliste /Syndicaliste et madame Claudine Akakpo, journaliste, Directrice de l'Agence Togolaise de Presse (ATOP), ont planché tour à tour sur la gestion d'une entreprise de presse, les appuis institutionnels et financiers pour une presse professionnelle, la transformation des médias publics en offices et statut du journaliste du secteur public, la place de la convention collective dans la professionnalisation du métier, le leadership féminin dans la presse. Le lendemain, messieurs Gabriel Baglo, Directeur Afrique de la Fédération Internationale des Journalistes (FIJ) Dossou Yovo Expert HAAC Bénin, Issiaka Soulé, journaliste béninois ont entretenu les participants sur la place des organisations professionnelles représentatives, les journalistes et les nouveaux médias, la co-régulation ; tandis que madame Adjowa Awoussaba et le commandant Mesan Akobi ont fait leur exposé sur l'accès des partis politiques et associations aux médias publics et la sécurité du journaliste sur les lieux de travail.

DEBATS EN COMMISSIONS :

Outre les plénières où étaient débattus les communications pré-

sentées par les différents panels, les travaux s'étaient organisés en commissions. Au nombre de huit (8) elles comprenaient chacune une vingtaine de membres auxquels il était attribué des termes de référence, devant servir de base de réflexion et d'élaboration de recommandations, restituées plus tard en séance plénière pour adoption.

Ainsi, la Commission Convention Collective a planché sur les conditions de travail des journalistes (contrats de travail, salaires, pige, sécurité sociale, assurances sociales, assurance maladies), et fait le bilan des négociations en cours entre patronat et journalistes sur une convention collective. La Commission Financement des médias a réfléchi sur les questions générales de financement des médias. Il s'est agi pour elle de pister les diverses ressources et opportunités financières permettant de garantir un financement à moyen et à long terme des médias. Celle intitulée Gestion des médias a travaillé sur les questions de management des médias ainsi que des ressources disponibles pour le renforcement des capacités des responsables des médias. La Commission Médias publics a disséqué les problèmes majeurs en termes de statuts juridiques des organes des médias de service public ainsi que ceux des agents qui y travaillent. La Commission Nouveau Médias et Transition vers le Numérique a travaillé sur tous les aspects touchant au développement et à la gestion des nouveaux médias, et la transformation des médias analogiques vers le numérique. La Commission Etudes et Formation des Journalistes ont abordé les questions de formations (ressources en formation, cycles de formation, formateurs, et autres aspects de la formation et recyclages des journalistes) dans le sens des opportunités actuelles et disponibles et des

(Suite à la page 10)



Récépissé n° 0326 / 18 / 10 / 07 / HAAC du 18 / 10 / 07

Adresse : BP. 431 Lomé
Tél. +228 2235 7766 E-mail: focusinfos@yahoo.fr

• **Directeur de Publication**
Ekpé K. AGBOH AHOUELETE

• **Rédaction**

Lola AKOMATSRI : Rédactrice en chef
Franck NONNKPO : Secrétaire de rédaction
Ayi d'ALMEIDA : Resp. Desk Politique
Ibrahim SEYDOU
Eric TCHALIM

• **Collaboration**
Esso BADOU

Albert AGBEKO
Salomon WILSON
Wilfried ADEGNIKA

• **Distribution**
Komlanvi Delali AGBOH

• **Maison du journalisme**
Casier N°49

• **Imprimerie**
Imprimerie 1 Rois 17
BP. 8043 Lomé Togo

Tél. +228 90054237 / 99587773

• **Conception**

Focus Yakou Sarl
Tél: +228 22 26 01 91
+228 22 35 77 66
Lomé Togo

• **Tirage**
2500 exemplaires

Dossier:

Les prématurés, des enfants fragiles mais normaux

Chaque année quelque 15 millions d'enfants, soit 1 bébé sur 10, naissent prématurément dans le monde. Plus d'un million d'entre eux meurent chaque année de complications dues à leur naissance prématurée. Ce chiffre est en constante augmentation. Au Togo, selon les statistiques, 15% des nouveau-nés sont des prématurés. La prématurité fait partie des trois causes de décès chez les nouveau-nés. La gestion d'une naissance prématurée n'est pas chose aisée pour les parents. Comment vivent-ils cette naissance et comment le corps médical les aide-t-il à surmonter ces moments. Enquête !

Par enfant prématuré, on entend un enfant qui naît avant terme, c'est-à-dire avant 37-41 semaines d'aménorrhée. La notion de prématurité comprend trois sous-catégories: la prématurité extrême (inférieure à 28 semaines); la grande prématurité (entre la 28e et la 32e semaine); la prématurité moyenne, voire tardive (entre la 32e et la 37e semaine). Chacun de ces types d'accouchement avant terme a ses caractéristiques et ses fragilités particulières.

Les principales causes d'une naissance prématurée sont de plusieurs ordres. Les causes médicales sont liées aux grossesses multiples: une femme qui attend deux bébés (des jumeaux) ou plus. Les infections urinaires ou génitales, la rupture prématurée des membranes, le placenta mal placé dans l'utérus (placenta praevia), l'hypertension artérielle liée à la grossesse ou le diabète augmentent les chances d'un accouchement prématuré. Les causes accidentelles d'un accouchement prématuré sont difficiles à déterminer car elles peuvent être variées. Il s'agit des chocs, des accidents, la fatigue...

Les raisons socio-économiques d'un accouchement prématuré ne sont pas à ignorer car il y a un rapport entre les conditions de vie et de travail, l'âge de la maman et les accouchements prématurés.

« Quand j'ai senti les contractions, je ne pensais pas que l'accouchement était imminent, puisque j'étais à seulement 32 semaines de grossesse. Il a fallu que je commence à perdre de l'eau et qu'on m'amène d'urgence à l'hôpital avant que je ne réalise que je vais donner naissance à un prématuré », raconte Elodie.

Comme elle, la plupart des femmes enceintes sont souvent surprises par des naissances prématurées. Elles ne s'imaginent pas accoucher avant terme. Pour elles, cela n'arrive qu'aux autres. Certaines femmes acceptent difficilement leur situation et refusent de se rendre à l'évidence. Pour Adjo qui est à son troisième enfant, il lui a semblé irréel qu'elle puisse accoucher à sept mois et demi, même

si elle a senti les contractions. « Quand j'ai compris ce qui était en train de se passer, c'était comme si j'étais sortie de mon corps. J'ai accouché, mais je n'ai eu ni mal, ni peur. En fait, je n'ai rien ressenti, sauf peut-être le soulagement d'entendre mon bébé pleurer », confie-t-elle.

LES PRÉMATURÉS NÉCESSITENT UNE ATTENTION PARTICULIÈRE

L'organisme d'un bébé prématuré n'est pas assez résistant parce que n'étant pas arrivé à maturité. Les possibilités qu'il a à la naissance pour vivre sans assistance sont faibles. Les enfants nés avant terme sont tous immatures, mais évoluent différemment. « Généralement, ils sont fragiles à leur environnement; ils risquent de faire des infections parce qu'ils vont se défendre mal contre les microbes de l'environnement. Ils risquent de ne pas pouvoir régler leur température à cause de leur thermostat immature, ce qui entraîne une baisse importante de la température centrale de leur corps avec des troubles circulatoires, respiratoires. Les prématurés ne peuvent pas s'alimenter eux-mêmes; on est obligé de les alimenter avec des artifices », explique Dr Atakouma D. Yawo, pédiatre au Centre Hospitalier Universitaire (CHU) Sylvanus Olympio de Lomé.

Dans ce centre, l'unité en charge des prématurés est logée au deuxième étage de la maternité. Elle dispose de 10 salles d'hospitalisation, une salle de réanimation, et 1 biberonnerie où est préparé le lait pour les prématurés.

Une lumière éclaire faiblement le couloir menant aux salles d'hospitalisation. Là, sont assises à même le sol, des accompagnantes malgré la présence d'une affiche où il est clairement indiqué « Interdit de s'asseoir ». A l'intérieur de la salle d'hospitalisation n°3, une odeur fétide rend la respiration difficile. Les lits sont tous occupés. Certaines femmes sont assises par terre. Difficile dans ces conditions de se mettre à l'aise. Sur un lit, une femme tient entre ses mains son bébé. Le corps du nourrisson est passé au beurre de karité. Les enfants prématurés ne

sont pas lavés.

Pour leur survie, les enfants prématurés ou en sous poids, sont placés dans un incubateur. Cet appareil électrique a pour rôle premier de réguler l'hypothermie chez ces êtres très faibles, leur permettant de respirer, se défendre ou s'alimenter. Mais l'incubateur révèle plusieurs insuffisances. « Il nous arrive de perdre des enfants, juste parce que l'incubateur se dérègle et brûle le bébé. Les pannes électriques sont parfois la cause de certains décès », nous confie SAMBLI Angamah, surveillant à l'unité des prématurés CHU Sylvanus Olympio. On remarque également qu'après le traitement, la complicité mère-enfant prend plus de temps à se mettre en place, ajoute un médecin assistant.

M. Sambli Angamah, déplore par ailleurs le manque de place dans son unité.

« Normalement avant qu'un enfant ne soit libéré, il doit faire 2,5kg mais dès fois on est obligé de libérer ces enfants qui n'ont pas atteint ce poids requis tout en leur donnant des rendez-vous rapprochés mais avec la peur parce que la demande y est et la capacité d'accueil fait défaut », confesse-t-il.

A quelques mètres de la salle d'hospitalisation, se trouve la réanimation. En moyenne, 90 enfants prématurés sont admis dans cette unité chaque mois. Dès qu'un enfant y est admis, il est mis sur la table chauffante pour être réchauffé. Au moins six enfants sont placés sur cette table. A quelques mètres de là, ceux qui n'arrivent pas à s'alimenter sont placés sous la sonde d'alimentation. D'autres encore dont la respiration est difficile sont placés sous oxygène.

Ces enfants sont au grand soin d'un personnel très méticuleux. Bonnets sur la tête, gants, ils se désinfectent les mains avant et après les soins pour éviter les risques d'infections chez les enfants.

Le Dr Atakouma explique ces précautions à l'égard des enfants prématurés: « ils ne sont pas des malades mais c'est un état anormal qui se caractérise par une immaturité extrême qui va le prédisposer à des



infections respiratoires, nerveuses, ... d'où ces précautions ».

SOINS MATERNELS KANGOUROU : UN TRAITEMENT GRATUIT

Au Togo, la plupart des enfants prématurés ou en sous poids sont soumis au programme Soins Maternels Kangourou (SMK). C'est un système simple, naturel, sans coût et qui contribue énormément à la réduction du taux de mortalité néonatale. Le pays a officiellement adopté ce programme depuis septembre 2011.

Suite à ses études sur la maternité des kangourous, animaux vivant en Australie, et ayant un accouchement exceptionnel (en deux temps), le Colombien Dr EDGARD Rey Sanabria a inventé le système SMK en 1978 à Bogota. Les Docteurs HECTOR Martinez Gomez et Luiz Navarez Perez ont étudié et développé rapidement le système afin de venir à bout du calvaire des enfants prématurés. Mais c'est seulement en 1993 que le véritable programme Mère Kangourou voit le jour grâce à l'« Institut de Seguro Social » et au « World Laboratory » de Bogota.

En effet, la femelle du kangourou donne toujours naturellement naissance à des bébés prématurés. Elle les porte dans un sac situé au niveau de sa poitrine, où il les réchauffe et les allaite jusqu'à leur adolescence puis les libère. S'inspirant de cette réalité, un programme bien détaillé et structuré est créé. L'objectif est de stabiliser la physiologie, d'offrir une stimulation multimodale et de donner permanemment de la chaleur au bébé comme s'il était toujours dans le ventre de sa mère. Le

grand succès de ce programme et le coût pratiquement nul du traitement qui est universel, fait sa réputation. « Les Soins Maternels Kangourous sont un droit essentiel et devraient faire partie intégrante de la gestion de tous les nouveau-nés dans tous les contextes, et à tous les niveaux de soins et dans tous les pays », ont déclaré les spécialistes de la pédiatrie à la Conférence internationale des SMK.

Le contact peau-à-peau, prolongé entre la mère et son nouveau-né prématuré et de faible poids, est la spécificité de ce traitement. Néanmoins, tout autre membre de la famille peut intervenir dans ce système. Le nouveau-né, susceptible de subir cette technique, doit d'abord peser au minimum 2 kilogrammes et ne présenter aucune pathologie grave. Quant aux parents, mère, père et autres membres, ils ne doivent souffrir d'aucune maladie corporelle ou infectieuse.

Soins corporels et propreté quotidienne des parents sont d'une grande importance afin d'éviter les risques d'infections chez le nouveau-né. « Au CHU S. O, il nous arrive de demander à certains parents infectés, d'aller se soigner avant de revenir pour la pratique de la MSK » rassure l'assistant AHIALEH Gilbert dit « Papa Kangourou ».

Après être déshabillé entièrement, le bébé est posé sur la poitrine du parent qui également est sans vêtement. Dans une position appelée « grenouille », le ventre du nouveau-né est collé à la poitrine du parent. Ses mains sont posées sur les seins du parent (position de la prière mahométane). Sa tête est placée au milieu des seins au cas où il s'agit de la mère. Ensuite, à l'aide d'un tissu spécial appelé « écharpe » le nouveau-né est légèrement attaché contre le porteur,

(Suite à la page 7)

Accès au crédit APSEF: Des procédures simplifiées pour plus d'inclusion

Le 25 janvier dernier, le Chef de l'Etat Faure Essozimna Gnassingbé lançait à Kara, le Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI). « C'est une véritable coalition contre la pauvreté qui se met en place à travers ce fonds », avait alors laissé entendre le Président de la République, en présence des partenaires techniques et financiers. Trois mois plus tard, c'est-à-dire le 26 avril, le FNFI, placé sous la tutelle du ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes, lance son premier produit. Il s'agit d'APSEF (Accès des Pauvres aux Services Financiers). Depuis lors, les institutions de micro finance partenaires du Fonds s'activent sur le terrain pour l'octroi de ce crédit dont les conditions d'obtention visiblement, sont simplifiées.

APSEF : CE QU'IL FAUT EN RETENIR

APSEF s'inscrit dans la dynamique du lancement du FNFI, créé pour régler la question de l'exclusion financière en assurant l'accès à des services financiers de base pérennes et viables, à des populations vulnérables.

C'est une initiative qui vise à permettre l'accès d'ici à 2018 de 2 millions de togolais pauvres aux services financiers de base pour réaliser des activités génératrices de revenus, se soustraire des difficultés de la vie quotidienne et ainsi, améliorer leurs conditions de vie. Déjà en 2014, le programme APSEF entend impacter 300.000 personnes.

Le produit APSEF est destiné aux personnes vulnérables qui se constituent en groupes solidaires de 4 à 6 personnes. Le crédit peut être individuel ou collectif mais le remboursement doit être collectif. Ce mécanisme permet non seulement au groupe solidaire qui obtient le crédit de pouvoir intégrer en son sein la culture de remboursement et de comprendre que ce n'est pas de l'argent gratuit, mais aussi et surtout de bénéficier du crédit sans garantie matérielle ou financière. La seule garantie exigée étant la caution solidaire.

C'est un crédit maximum de 30.000 FCFA, selon les besoins exprimés par chacun des membres du groupe. Le taux d'intérêt unique et uniforme est de 5% l'an sur toute l'étendue du territoire. C'est un taux bonifié qui a été conçu pour être vraiment accessible à cette po-

pulation.

Le produit APSEF a un impact socio économique remarquable car il pourra contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations pauvres. Le produit APSEF peut permettre aux femmes et hommes pauvres de constituer les épargnes conséquentes à partir des revenus générés par les activités financées par le crédit obtenu. Il peut en outre permettre de favoriser une meilleure insertion des femmes et des hommes dans la vie sociale et de contribuer à la réduction de l'exode des populations rurales.

ACCÉDER À APSEF: QUELLE PROCÉDURE?

L'une des particularités d'APSEF qui le distingue d'un crédit ordinaire, est que la procédure d'octroi de ce produit est rendue souple en vue de permettre à un grand nombre d'y accéder.

Voici la procédure expliquée par M.Yves Gnaba, Directeur des Opérations et du Partenariat du FNFI: « La première étape porte sur la sensibilisation. Il faut que le bénéficiaire potentiel comprenne le vrai message d'APSEF. Nous l'avons toujours précisé, APSEF c'est un crédit, ce n'est pas de l'argent gratuit et quand on prend un crédit, il faut le rembourser. A quoi APSEF est-il destiné? Il s'agit de renforcer les capacités du bénéficiaire potentiel en activité génératrice de revenus. Donc la première étape doit permettre au bénéficiaire potentiel de comprendre ce que c'est que APSEF.

Après la sensibilisation, il faudrait qu'on s'assure que celui qui s'est présenté pour solliciter le crédit APSEF fait partie de la cible.

Une fois que la cible a été identifiée, il faut les organiser en groupes solidaires parce qu'il s'agit d'un crédit qui ne peut s'obtenir qu'en groupe solidaire. L'organisation en groupes solidaires passe par l'étape qui consiste à s'identifier sur la base d'un certain nombre de critères qui portent sur la connaissance de ceux qui vont faire partie du groupe, parce que l'élément fondamental sur lequel le remboursement de ce crédit repose, est la notion de caution solidaire qui constitue la seule garantie retenue pour ce crédit APSEF.

Lorsque le groupe est constitué, il faudrait former les membres en éducation financière et en éducation entrepreneuriale, formation au cours de laquelle un accent sera mis sur la notion de caution solidaire, ce que cela représente et la nécessité pour les membres d'un même groupe solidaire de se connaître.

La formation peut prendre une durée minimale de trois semaines voire un mois. Tout dépend de la capacité d'assimilation des membres du groupe mais on doit s'assurer qu'ils soient suffisamment formés et soient en mesure de comprendre ce que c'est qu'un micro crédit, comment le gérer pour pouvoir rembourser. A ce niveau, il n'y a pas lieu de se précipiter parce que sans la formation, le demandeur de crédit ne peut pas présenter les



Une bénéficiaire d'APSEF (à droite) à Afagnan

garanties pour assurer un bon remboursement.

Et lorsque la formation est faite, il faudrait passer à l'étape qui consiste à identifier les différentes activités génératrices de revenus qui doivent être prises en compte dans le financement. A ce niveau, on s'assure que l'activité exercée est rentable et qu'elle peut permettre au bénéficiaire de rembourser le crédit. Dès que l'activité a été retenue, on passe à la définition des besoins de crédit; on parle d'un crédit de 30.000F mais tout le monde n'est pas obligé de solliciter les 30.000F. Selon le niveau d'activité et des besoins de chaque membre du groupe solidaire, on détermine le montant du crédit qui doit lui être octroyé. On procède ensuite au montage du dossier qui consiste à recenser les besoins des membres potentiels avec leur montant de crédit. Le dossier est soumis au comité de crédit de l'institution de micro finance qui va le valider en s'assurant que toutes les étapes préalables ont été respectées surtout celle de la formation au cours de laquelle les outils pour gérer un micro crédit sont mis à la disposition des bénéficiaires potentiels.

Après la validation du dossier de crédit, les bénéficiaires potentiels

payeront le droit d'adhésion de 1000F et l'assurance correspondant à chaque montant de crédit exprimé par chaque membre du groupe et on procède au déblocage du crédit.

Quand on fait un crédit à quelqu'un, il faut qu'on sache qui il est. A ce niveau, il y a lieu de préciser qu'on a pris toutes les dispositions pour ne pas alourdir la procédure administrative d'octroi du crédit APSEF. Le seul document exigé, est celui qui permet d'identifier le demandeur de crédit; ça peut être la carte d'identité nationale, la carte d'électeur, le certificat de naissance qui sont d'ailleurs les documents retenus par les institutions de micro finance dans l'exercice de leur activité habituelle; ça peut être également le certificat de reconnaissance villageois qui doit permettre à l'institution de micro finance de s'assurer que tel bénéficiaire qui se présente dans ses bureaux pour demander le crédit APSEF existe réellement et qu'on peut l'identifier; parce que son nom doit faire partie d'une liste qui doit remonter au niveau du FNFI pour qu'il mette le fonds de crédit à la disposition de l'institution de micro finance».

Les prématurés, des enfants fragiles mais normaux

(Suite de la page 6)

au niveau de la nuque. Il faut rappeler que cette pratique exige préalablement des séances d'entraînement. Le traitement doit être permanent au moins jusqu'à la 40ème semaine du nouveau né (âge gestationnel post-natal), et accompagné idéalement d'un allaitement maternel exclusif et d'un suivi approprié. Au cours de ce traitement, les nouveau-nés acquièrent le réflexe de vite prendre les seins maternels et tentent de

téter.

Par rapport aux inquiétudes liées aux risques ou défaillance éventuels du programme, le responsable du département de la maternité du CHU S.O., le Dr ATAKOUMA rassure, «il n'y a pratiquement pas de risque à cette pratique. En plus, le traitement n'a même pas de coût. Néanmoins, les parents doivent répondre régulièrement à leur rendez-vous de visite médicale et surtout aux exigences d'hygiène».

Approuvé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le SMK a permis de réduire le taux de mortalité néonatale de 35 % en 2005 à 29 % en 2010.

Au Togo, le phénomène d'évacuation des nouveau-nés de toutes les localités du pays vers le CHU S.O. est partiellement ralenti par la pratique du SMK dans certains districts sanitaires du pays. « Les autorités sanitaires sont soulagées

par rapport aux problèmes que posent l'achat et l'entretien des incubateurs. Le programme a renforcé la relation mère-enfant, que retardait l'utilisation des incubateurs. Les infections nosocomiales sont également moins constatées chez les enfants nés prématurément », se félicite Pr ATAKOUMA.

Donner naissance à un enfant prématuré n'est pas synonyme d'un mauvais sort. Il est sûrement lié aux conditions entourant la

grossesse, comme évoquées plus haut. C'est pourquoi il est très important que les femmes enceintes aillent en consultation prénatale jusqu'à l'accouchement. La prématurité n'est pas génétique.

Un nouveau-né prématuré qui n'a pas eu de complication grave et qui a récupéré de sa prématurité va grandir normalement comme les autres enfants.

Pour la satisfaction des clients:

✪ Kossi THEMANOU

Les responsables d'agences de la CEET en formation

Du 07 au 17 juillet 2014, la Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET) organise à Lomé, une formation en management et gestion de la clientèle à l'intention des responsables de ses agences sur toute l'étendue du territoire national. La formation est assurée par le cabinet français TRICOMPTEANCES FRANCE.

Selon M. Glandé Djétéli, Directeur général de la CEET, l'amélioration de la satisfaction de la clientèle fait partie des objectifs de la lettre de mission qui lui a été assignée lors de sa prise de fonction. « L'objectif principal de cette formation est d'outiller les chefs d'agence et chefs commerciaux en ce qui concerne la satisfaction de la clientèle » a-t-il déclaré à l'ouverture des travaux.

Pour monsieur Djétéli, la gestion des conflits commerciaux, l'entretien de bonnes relations avec les

clients, l'amélioration significative de la communication, sont indispensables à la survie de la CEET. Aussi les premiers responsables des 25 agences et de l'espace commercial de la société prennent-ils part à cette formation. Ceci témoigne, selon M. Djétéli, de la volonté de la CEET de mieux servir la population togolaise, malgré son monopôle sur le marché.

Pour sa part, le formateur Nicolas MERAND compte mettre son expérience et sa compétence

au profit de la CEET afin de permettre aux agents d'améliorer et de redorer l'image de la société. « Par andragogie, nous essayerons de transmettre nos expériences aux agents de la CEET. De nouvelles techniques de gestion commerciale sont d'actualité en Europe et ont d'impact considérable sur les résultats des entreprises. Nous devons impérativement outiller les séminaristes avec ses méthodes », a-t-il précisé.

La directrice commerciale et clientèle de la CEET, Mme ADIHO Peace, s'est réjouie de l'investissement du conseil d'administration et du DG dans la formation de ses collègues. Elle s'est ensuite engagée à tout mettre en œuvre pour une parfaite mise



Le DG Djétéli (au milieu) à l'ouverture de la formation

en application des connaissances cette formation. qui seront acquises au cours de

Monsieur Robert DUSSEY, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération.

(Suite de la page 4)

gouvernement, est également l'acceptation de la proposition du Togo d'abriter l'année prochaine un sommet sur la sécurité maritime.

F.I : En effet, le Sommet a adopté, sur proposition du Togo, l'idée de l'organisation d'une conférence internationale sur la sécurité maritime, un sujet cher au Président de la République, ainsi que sur le développement en 2015. A quel niveau se tiendra cette conférence et que peut-on en attendre?

R.D : Effectivement le Togo a fait inscrire, à l'ordre du jour de la 23ème session, un point sur la sécurité maritime visant à tenir une conférence africaine sur la question dans notre pays au plus haut niveau.

A ce propos, les Chefs d'Etats et de Gouvernement ont accueilli favorablement cette démarche et souligné l'importance géostratégique des mers et des océans dans le développement socio-économique de l'Afrique et leur rôle dans le développement durable du continent.

Ils ont reconnu qu'une telle conférence est nécessaire pour permettre de prendre des mesures adéquates, coordonnées et concertées afin de lutter effica-

cement contre l'insécurité maritime.

A cet effet, la conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA a invité les Etats membres, et leurs administrations concernées, les communautés économiques régionales (CER) et mécanismes régionaux, les institutions africaines et internationales spécialisés dans les activités maritimes et annexes, les partenaires au développement à participer activement à cette conférence de Lomé.

Enfin, le Sommet a demandé à la commission de l'UA de mener des consultations avec notre gouvernement, en collaboration avec les partenaires techniques, pour étudier les modalités pratiques de l'organisation de cette conférence et pour lui présenter un rapport à sa 24ème session ordinaire qui aura lieu en janvier 2015.

F.I : Le Président américain Barack OBAMA réunit autour de lui les Chefs d'Etat africains à Washington les 5 et 6 août prochains pour un sommet Etats-Unis/Afrique. Quel est l'état des relations entre nos deux pays et quels sont les enjeux de ce sommet ?

R.D : Je voudrais ici remercier les autorités américaines pour l'ini-

tiative. Les Etats-Unis sont un partenaire sûr du Togo comme en témoigne la fructueuse coopération entre nos deux pays. Cette coopération connaît un grand progrès et une diversification ces temps-ci. Il importe à cet effet d'énumérer quelques domaines dans lesquels les actions américaines sont régulières. Il s'agit de la lutte contre la piraterie maritime, les programmes de formation et d'échanges d'expériences entre nos Etats Majors Généraux sans oublier la formation des militaires togolais aux opérations de maintien de la paix.

Il faut également noter l'adhésion du Togo au programme de la loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique, AGOA, au plan économique. Les domaines de santé, d'éducation et d'agriculture ne sont pas de reste.

F.I : Sur un plan plus personnel, est-ce que votre profil d'universitaire et homme de Lettres et de Dieu, constitue un handicap ou plutôt un atout pour les responsabilités, somme toutes politiques, qui sont les vôtres ?

R.D : Je ne crois pas. Je m'efforce de servir dans la loyauté le Président de la République afin qu'il réussisse sa mission à la tête du Togo.

Santé: Les sages-femmes togolaises à l'école de l'hospitalité professionnelle

✪ K. T.

Les techniques du bon accueil, c'est le thème principal d'une session de formation organisée par l'Association des Sages-Femmes du Togo (ASAFETO) en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA). Lancée le 24 juin 2014 à Lomé, cette formation couvrira les six régions sanitaires du Togo.

Rappeler et inculquer les meilleures stratégies d'accueil dans les hôpitaux et plus précisément dans les départements affectés à la santé néonatale, c'est l'objectif visé par les organisateurs.

En effet, la mortalité infantile et néonatale reste élevée au Togo. Selon Mme GNAGNA Amata, sage-femme (Conseiller à l'UNFPA), représentante du représentant-résident de l'organisation au Togo, on dénombre 350 décès pour cent mille naissances vivantes. « Malheureusement, la plupart de ces décès sont liés à des causes évitables », a-t-elle indiqué. Elle a ensuite exhorté ses pairs à changer de comportement pour l'amélioration de la santé maternelle, infantile et néonatale. « Le mauvais accueil a un impact sur la mortalité maternelle et néonatale. Et nous sommes toutes conscientes de la réalité. Bien accueillir implique en réalité de la disponibilité, l'écoute active et attentive, de la compassion et tout ceci coordonné par une hygiène verbale », a-t-elle souligné.



Table d'honneur

Pour Mme ADANDOGOU Adjowa, présidente d'ASAFETO, des raisons techniques expliqueraient en partie certains comportements déplorables des accoucheuses. « La charge de travail due à l'insuffisance du personnel et l'inadaptation des structures aux services, ne facilitent pas le travail des sages femmes », a-t-elle déploré. Cette série de formations prendra en compte 240 sages-femmes et accoucheuses de Lomé, Tsévié, Atakpamé, Sokodé, Kara et Dapaong.

Rappelons que les points 4 et 5 des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) prennent en compte la santé maternelle et néonatale.

DOSI :

Ouverture de l'Agence Lomé-Commune-Golfe

Le 01^{er} juillet dernier, la Ministre du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé, Mme Léguézim-Balouki Bernadette, a procédé à l'inauguration de la toute première agence de la Délégation à l'Organisation du Secteur Informel (DOSI) en présence de la Directrice générale de la structure, Mme Ingrid Awadé. Membres du gouvernement, députés à l'Assemblée nationale, chefs traditionnels et plusieurs invités, essentiellement des acteurs du secteur informel, étaient également présents à la cérémonie.

Rapprocher les structures de la DOSI des populations concernées aux fins de favoriser l'éclosion et l'appui des initiatives individuelles ou collectives, porteuses de création d'emplois et d'inclusion économique et sociale conformément aux objectifs de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE), tel est l'objectif de l'ouverture de cette agence.

« L'ouverture de cette agence vise à améliorer le volet communication de la DOSI afin de mieux servir les couches de populations concernées », a indiqué Falonne WONEGOU,

responsable communication de la DOSI.

« La cérémonie d'ouverture de l'Agence DOSI de Golfe-Lomé Commune qui nous réunit aujourd'hui s'inscrit dans le processus de mise en place progressive des représentations de la DOSI dans chacune des régions économiques du pays pour rapprocher ses services des populations cibles et favoriser ainsi la dynamisation et l'éclosion des activités génératrices de revenus », a renchéri Mme LEGZIM Balouki.

Le secteur informel emploie environ 80 % de la population active et contribue à près de 40 % au

PIB national. Il constitue un régulateur économique et social. Ce secteur est cependant resté depuis longtemps un domaine non valorisé et non structuré.

Aussi, depuis 2008 la DOSI a-t-elle été mise en place sous l'impulsion du Chef de l'Etat avec pour mission de redynamiser et de recadrer les acteurs du secteur informel afin d'aboutir à de meilleures performances dans leurs activités.

La DOSI est une institution rattachée à la Présidence de la République compte tenu de son caractère transversal lui permettant de travailler en partenariat avec plusieurs ministères tels que ceux en charge de l'agriculture, de l'artisanat, du commerce, des transports, de l'emploi, des arts et de la culture, du développement à la base et du secteur privé.



Ingrid AWADÉ, Dg de la DOSI

Il est prévu l'ouverture de cinq autres agences de la DOSI dans les chefs lieux de région (Maritime, Plateaux, Centrale, Kara et Savanes) ; agences qui offriront,

au même titre que celle de Lomé-Commune-Golfe, plusieurs services tels que le guichet unique qui permet d'alléger les formalités administratives.




**c'est chez
CFAO**

 **CFAO MOTORS**
cfaogroup.com

Bd Eyadema - B.P. 332 - Lomé
Tel.: 22 21 20 79 / 22 23 31 00 Fax : 22 21 36 71 - cfaotogo@cfao.com

 **BRIDGESTONE**
Votre Route, Notre Passion

Le gouvernement au chevet des victimes d'inondations:

40 tonnes de maïs, de riz et trente millions FCFA aux sinistrés

Les pluies diluviennes qui se sont abattues sur Lomé et ses environs dans la nuit du 03 au 04 juillet dernier ont provoqué des inondations dans certains quartiers. En vue de venir en aide aux victimes de ce drame, le gouvernement a déclenché le 06 juillet dernier, l'opération «Secours aux victimes de sinistres». Plusieurs ministères sont impliqués dans cette opération dont le lancement a eu lieu au Centre Permanent pour Sinistrés de Catastrophe Naturelles (CPSCN) d'Agoè-Logopé, dans la banlieue nord de Lomé. Une distribution de vivres a été organisée dans ce centre en présence des ministres concernés ou de leurs représentants.

Les pluies de la nuit du 03 au 04 juillet n'ont pas fait de morts. Mais d'importants dégâts matériels et des blessés ont été enregistrés. Au total trois mille cinq (3500) personnes provenant de 14 quartiers de Lomé, sont affectées par ce sinistre et enregistrées dans la base de données du ministère de l'Action Sociale de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation.

Pour répondre convenablement aux appels au secours des victimes, il est mis sur pied l'opération «Secours aux victimes

de sinistres ». Cette opération est menée conjointement par le ministère de l'Action Sociale de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation et le ministère de la Sécurité et de la Protection civile, en collaboration avec les ministères en charge de l'Agriculture, de l'Economie, de la Santé et de l'Environnement.

Le CPSCN a été mis à disposition des victimes de ce sinistre. Le CPSCN est un centre d'accueil de 1500 places. Des mesures sécuritaires sont prises sur le site pour garantir la sécurité

des personnes présentes. Le centre est gardé en permanence par des corps habillés. Pour des besoins en vivre et en finance, 40 tonnes de riz et 40 tonnes de maïs et une somme de trente millions (30.000.000) F CFA sont mis à disposition des victimes.

Pour des raisons de transparence, la ministre de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation, Mme Ekoué Dédé Ahoéfa a fait savoir aux sinistrés la quantité de vivres et la somme d'argent qui doivent revenir à chaque ménage. Ainsi, un ménage de deux personnes recevra un sac de riz de 25 kg, un sac de maïs de 25 kg et une enveloppe de 20.000 FCFA; un ménage constitué de trois à quatre personnes, recevra un sac de riz de 50 kg et un sac de 50 kg de maïs avec une enveloppe de 30.000 FCFA. Les ménages de cinq à six personnes, de sept à



Remise de don par Mme la Ministre EKOUE

huit personnes auront respectivement des enveloppes de 35.000 et 40.000 FCFA et la même quantité de vivres qu'un ménage de trois à quatre personnes.

« Je me sens soulagé. Certes c'est un drame mais l'Etat n'a pas tardé à venir à notre secours. Nous tenons vraiment à remercier les autorités » s'est réjoui un sinistré.

Conscient des difficultés liées à la cohabitation des sinistrés sur ce site, le ministre de la Sécurité et de la Protection Civile, Col. Yark Damehame, les a appelés à la tolérance. Le ministre a par ailleurs présenté des excuses pour la lenteur dans l'intervention des sapeurs pompiers suite à la catastrophe.

Etats Généraux de la Presse :

(Suite de la page 5)

offres futures dans le domaine. Les deux dernières, Régulation, Autorégulation et Co-régulation des médias, Sécurité des Journalistes ont discuté respectivement de leurs intitulés.

RECOMMANDATIONS ET NOTE DE SATISFACTION :

A l'issue des travaux, une série d'une centaine de recommandations ont été élaborées aussi bien à l'adresse des autorités publiques, qu'à celles des professionnels de la communication eux-mêmes ou encore des partenaires techniques et financiers. Elles vont de la question de la formation et de leur organisation, à la structuration des organes de presse par exemple, en passant par la revue des textes régissant la HAAC ou encore la mise en place d'une convention collective. Une résolution spéciale de remerciement adressée au Président de la République Faure Gnassingbé a été adoptée par les participants, de même qu'un plaidoyer en faveur d'un processus devant aboutir à la réouverture notamment des radios Légende FM et X Solaire. A la clôture des travaux, la Ministre de la Communication, de la Culture, des Arts et de la Formation Civique, Mme

Germaine Kouméalo Anaté, a promis un nouveau partenariat avec la presse togolaise : « Je vous invite à établir un mécanisme de consultation régulier et permanent basé sur la confiance, en vue d'aboutir à la professionnalisation de la presse togolaise », a-t-elle déclaré.

Le Président du Conseil National des Patrons de Presse (CONAPP) s'est pour sa part félicité de la tenue de ces travaux et de l'esprit de responsabilité qui y a prévalu. « Je salue l'implication studieuse de tous les participants ainsi que la qualité des échanges comme le contenu des recommandations qui reprennent pour une large part, notre plate-forme élaborée avant les assises et soutenue dans les commissions » a ajouté Jean-Paul AGBOH AHOUELETE. Qui annonce la mise en place d'une commission ad hoc chargée du suivi et de la mise en œuvre des recommandations qui incombent à l'organisation patronale ; de même que la création d'un pool d'avocats et de notaires avec le concours des partenaires techniques et financiers pour accompagner la structuration des organes de presse à partir du mois de septembre prochain.

ABDOULAYE YAYA : UN PRESIDENT MAGISTRAL

Pour l'ensemble des participants et en attendant que les recommandations qui en sont issues reçoivent application, les Etats Généraux furent historiques et un succès. D'une part parce que c'est une grande première depuis plus de deux (2) décennies, d'autre part à cause de leur caractère inclusif mais et de l'implication studieuse dont tous les acteurs ont fait montre pendant les trois (3) jours que les assises ont duré.

Mais il est un homme grâce à qui, les travaux quoique par moments d'Hercule et rébarbatifs, ont été fructueux. La plénière ne s'y est pas trompée, en lui réservant, alors qu'il quittait le podium, un standing ovation de plusieurs minutes, quelques instants après qu'il ait adressé à Dieu, une prière spéciale (c'est le cas de le dire) dont il a le secret, pour l'émergence d'une nouvelle presse au Togo. Il s'agit bien évidemment de l'inénarrable magistrat émérite, Abdoulaye Yaya.



Peut être que les Etats Généraux auraient réussi tout de même s'il n'en avait pas dirigé les travaux. Mais certainement qu'ils n'auraient pas eu la même mouture, aussi bien sur son déroulement que sur son contenu.

C'est avec maestria que le Président de la Chambre Judiciaire de la Cour Suprême a dirigé le présidium, dans une alliance de sérieux et de bons mots, entretenant la qualité du verbe qu'on lui connaît avec un humour bien à propos et toujours applaudi. Plus que quiconque, il a démontré sa maîtrise de tous les sujets débattus, n'hésitant pas à faire preuve d'autorité lorsqu'il faut et

s'imposant facilement ; sa prestance ne pouvant souffrir d'aucune contestation. Erudit, l'un des plus grands juristes Togolais a su dès le début faire prendre conscience aux participants de l'importance de ces assises, de la responsabilité de chacun pour la construction d'une presse sur des bases plus saines, et de la chance pour tous d'écrire une nouvelle page de l'histoire de notre métier. Aux côtés Pépévi Kpakpo Ière vice-présidente, Esham Assima-Kpatcha 2è vice-président, Etienne Kossivi Gbodu 1er rapporteur et Daniel Lawson-Drackey 2è rapporteur, l'affable a réussi l'un des premiers paris de ces Etats Généraux : faire plancher avec sérieux sans concessions mais sans non plus des polémiques stériles, les professionnels des médias et de la communication, sur des sujets déterminant leur avenir ; eux habitués aux « jeux de ping-pong » et aux débats sans fin. Chapeau l'artiste !

Mlle OURO-AGORO Amina Azia, directrice de CAFIJ-FIL :

Albert AGBEKO

« Si on me donne encore dix jeunes, je vais révolutionner la filière manioc au Togo »

Au moment où beaucoup de jeunes diplômés n'ont pour seule envie que de travailler dans l'administration, il faut avoir de l'audace pour choisir de s'investir dans la filière agro-pastorale avec un BTS en poche. C'est pourtant ce qu'a fait Mlle OURO-AGORO Amina Azia, elle que tout prédisposait à une carrière de fonctionnaire comme bon nombre de ses camarades. Mais elle en a fait fi pour retourner à la terre. Aujourd'hui, elle ne regrette pas sa décision.

Nantie d'un BTS et après plusieurs expériences comme stagiaire, Amina Azia n'attendait pas indéfiniment les réponses à ses multiples demandes d'emploi qui ne venaient toujours pas. Elle décida de se lancer dans le commerce du gari et du tapioca. Son idée de départ était simple : aller chercher ces produits sur les marchés de Tabligbo pour ravitailler ceux de Lomé. Sur le terrain elle va évoluer. « Avec 50 000 F, j'allais à Tabligbo chercher du gari pour le revendre à Lomé. Mais je me suis vite rendue compte qu'avec moins de cette somme, les femmes de la localité proposent et commercialisent toute une variété de produits : gari, tapioca, cosette, gari gros grain, et même des écorces. Elles génèrent plus de bénéfice que moi. Alors je me suis dit : pourquoi ne pas faire comme elles » révèle-t-elle.

Amina décide alors d'apprendre à faire du gari comme les femmes

de Tabligbo et sa maman l'y initie. Mais son gari, elle veut le faire différemment. Mais où trouver les fonds pour se lancer : acheter les machines, louer un local. Fortuitement, elle tombe sur une annonce dans la presse annonçant que le Fonds d'Appui aux Initiatives Economiques des Jeunes (FAIEJ), finance les jeunes porteurs de projet. Rapidement, elle soumet son plan d'affaire au FAIEJ qui l'approuve. Le rêve prend corps.

Avec le soutien de cette institution, elle se lance dans la prospection pour trouver une zone propice à son activité. Avétonou, Agou-Gadjagan, Tsévié, Adétikopé sont prospectées. C'est cette dernière localité qu'elle retient en raison de la disponibilité de la matière première et de la nécessité de s'imprégner des réalités de la zone ; « faire comme les villageoises malgré les

difficultés » résume-t-elle.

Tenace et déterminée, Amina réussit à vaincre les résistances et surmonter les préjugés : « comment une jeune fille comme toi peut-elle choisir la vie de fermière » lui disait-on. Mais en compagnie des femmes « fermières » elle trouve une joie de vivre à déterrer le manioc et à fabriquer du gari.

Aujourd'hui, son entreprise située à Adétikopé, au sud de la préfecture de Zio, accueille l'atelier de production et le bureau de l'entreprise dénommée Centre des Jeunes Filles Leaders (CAFIJ-FIL). Elle est spécialisée dans la transformation du manioc en gari, tapioca et farine panifiable de manioc. L'entreprise emploie actuellement deux permanents et cinq temporaires. Grâce au programme AIDE (Appui à l'insertion au Développement de l'Embauche), l'ANPE (Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi) a marqué son accord pour lui fournir des commerciaux pour l'aider à écouler ses produits. « Si on me donne encore dix jeunes, je vais révolutionner la filière manioc au Togo. La qualité de mon gari n'a rien à voir avec le gari que nous avons sur le marché, car je suis exigeante



Mlle Amina Azia OURO-AGORO

sur l'hygiène. En outre, grâce aux conseils de l'ITRA (Institut Technique de Recherche Agronome), mon produit est de très bonne qualité », confie-t-elle fièrement. La prochaine étape pour Amina, c'est l'international. Car si ses produits ne sont écoulés pour le moment que sur le marché local, elle ambitionne d'approvisionner notamment les Togolais à l'étranger, qui restent friands du gari et du tapioca. « J'ai commencé par emballer mes produits. Les expositions et salons internationaux auxquels nous participons nous donnent l'opportunité de nouer des contacts avec les clients qui sont prêts à prendre nos produits pour l'exportation parce

qu'il existe un marché togolais à l'étranger », déclare-t-elle.

Elle exhorte les jeunes filles à se prendre en charge et à ne rien attendre de l'Etat si ce n'est qu'un appoint. « Il faut qu'elles soient elles-mêmes actrices du changement qu'elles souhaitent dans leur vie, qu'elles avancent, qu'elles changent de mentalité et soient prêtes à quitter le confort de la ville pour découvrir les opportunités d'emplois dans nos fermes » conseille-t-elle.

La jeune entrepreneure est également engagée dans le monde associatif à travers une ONG qui porte assistance aux enfants déshérités.



Togotelecom

COMMUNIQUE

TOGO TELECOM INFORME SON AIMABLE CLIENTELE QU'À PARTIR DE CE JOUR, LES ESPACES TELECOM PORT, ASSIVITO, AGOE ET KARA RESTENT OUVERTS A LA CLIENTELE DE 12H A 14H 30MN DU LUNDI AU VENDREDI ET DE 08H A 13H LES SAMEDIS.

TOGO TELECOM REMERCIE SON AIMABLE CLIENTELE POUR SA DISPONIBILITE ET SA CONFIANCE.

LA DIRECTION GENERALE

L'Afrique de l'ouest, zone d'Afrique la plus prometteuse économiquement comme la plus crisogène, selon un rapport confidentiel de la banque mondiale

✎ Ibrahim SEYDOU

C'est un rapport confidentiel commandé par la section « Global Center on Conflict, Security and Development » de la Banque Mondiale (BM) qui l'affirme : l'Afrique de l'Ouest est la zone d'Afrique la plus prometteuse économiquement, tout en étant la plus propice aux crises et conflits. Revue !

Dirigée par Alexandre Marc, l'étude qui sert de base au rapport a été menée sur la base de 6 domaines de recherches conduit par des personnes ou des organisations ayant une expertise dans chacun des domaines en question.

Elle énonce que l'Afrique de l'ouest est la zone d'Afrique la plus prometteuse économiquement. Une croissance de 6,7% pour 2013 et une croissance attendue de 7,4% en 2014. Cependant, c'est également la zone de l'Afrique où les défis sont les plus immenses : défi de sécurité, défi de démocratisation, défi de stabilité, défi d'avoir des institutions fortes pour lutter contre les extrémismes, défi pour limiter les conflits.

L'objectif principal du rapport est tout d'abord de comprendre la situation à travers des analyses pointues, pour ensuite identifier les zones et les domaines où la BM pourrait concentrer son aide afin de faire face aux défis listés ci-dessus.

Une des principales hypothèses de ce rapport est que la société africaine mute et change à une vitesse folle mettant sous pression les institutions qui gouvernent les différents pays. Or celles-ci sont sclérosées et complètement dépassées par les changements. Par conséquent, elles deviennent non seulement obsolètes mais également illégitimes vis-à-vis de leurs administrés.

Le rapport essaie de comprendre les contraintes extérieures et intérieures qui ne favorisent pas ou qui freinent le changement desdites institutions.

ZONE DE CONFLIT :

L'étude démontre que pendant les quinze (15) dernières années, c'est la région de l'Afrique qui a connu le plus de conflits : Sierra Leone, Liberia, Côte d'Ivoire, Nigeria, Mali, Guinée Bissau. La nature de la violence a changé. Celle apparue ces 10 dernières années est différente de celle qui prévalait lors de la période post indépendances. Alors que nous assistions à des violences globalement liées à la marginalisation économique et politique lors de l'indépendance, celle constatée lors de la dernière décennie est plutôt liée à l'extrémisme religieux, attaque terroriste, trafic de drogue, flibusterie et criminalité.

Quant à la nature des conflits notés dans cette région, ce sont davantage des conflits internes à chaque Etat que des conflits opposants 2 Etats. Les 2 seuls conflits opposants 2 Etats sont ceux qui ont opposé le Mali au Burkina en 1985, la Mauritanie au Sénégal en 1989. Dans les 2 cas, les combats n'ont pas duré une (1) semaine. A l'heure actuelle, il existe quatre (4) conflits latents en Afrique de l'Ouest. Même si ceux-ci ont moins d'impact sur la région contrairement à ceux observés au Liberia, en Sierra Leone, en Côte d'Ivoire ou en Guinée Bissau, il n'en demeure pas moins qu'ils ont une conséquence non négligeable dans les pays concernés. Il s'agit du conflit de la Casamance impliquant le Sénégal, la Gambie et la Guinée Bissau, dans lequel, les

Diola réclament une forte représentation et reconnaissance politique et économique ; de celui entre le gouvernement du Mali et les Touaregs ; ou celui entre le gouvernement du Niger et les Touaregs ou enfin la rébellion au Nigeria qui menace la sécurité du Bénin et du Togo.

LES FACTEURS EXTERNES ET INTERNES :

Le rapport relève des facteurs aussi bien internes qu'externes, et institutionnels comme source des conflits ainsi que des violences.

Pour les premiers, il a été identifié l'extrémisme religieux, l'attaque terroriste, le trafic de drogue et la flibusterie comme les principaux nouveaux facteurs de violence. La jeunesse a été vue pour comme un des « facteurs » de conflits et de violence pour les raisons suivantes : non accès à l'emploi, à la santé et à l'éducation, la non intégration dans la société. Mais le lien entre chômage de jeune et violence a été considéré comme non évident et restant à démontrer.

L'émigration interrégionale est également source de violences. Les émigrés pour des raisons différentes sont rentrés en conflits avec les nationaux. La raison principale est souvent liée à la possession de la terre. Cette émigration peut se manifester sous trois (3) formes : émigration pour mode de vie : nomadisme ; émigration pour des raisons économiques (le cas de 70% des émigrés) ; émigration forcée : réfugié.

La culture aussi y représente une certaine part : la relation ancestrale entre les émigrants et la terre qui les accueillent. Il ya aussi l'urbanisation non contrôlée, le changement climatique, l'inégalité et la disparité régio-



nale à l'intérieur d'un pays, l'accès aux ressources naturelles et l'inégalité dans sa répartition: le bois (Cote d'Ivoire), le diamant (Sierra Leone, Liberia), le pétrole (Nigeria), uranium (Niger), or (Mali).

FACTEURS INSTITUTIONNELS :

Le rapport pointe du doigt comme facteurs institutionnels, le pouvoir centralisé hérité de l'ère post-indépendance et les coups d'Etat comme unique moyen de transfert de pouvoir. Ainsi, entre 1960 et 2010 l'Afrique de l'Ouest a expérimenté cent quatre (104) coups d'Etat et tentatives de coups d'Etat, comparés aux quarante-huit (48) tentatives ou coups d'Etat en Afrique de l'Est, trente-cinq (35) en Afrique Centrale et seize (16) en Afrique Australe. Il y a aussi le faible impact du processus de démocratisation, la fin de la Guerre Froide, l'ethnisation de la politique par les institutions, la faiblesse des services de sécurité de l'Etat, la faiblesse d'un système judiciaire protecteur de droits des citoyens, le problème foncier.

Cependant, le rapport note des raisons d'espérer. Comme la fin des conflits en Côte d'Ivoire, au Liberia et en Sierra Leone. Et les leçons qui peuvent en être tirées : l'implication forte des acteurs de la sous région, notamment la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) avec le déploiement des troupes ECOMOG ; le ras le bol général et à tous les niveaux causés par ces guerres. Avec par exemple la protestation de 100 000 Libériens lors de la négociation de l'Accord de Paix à Akosombo. Tout comme l'implication de la société civile et du dialogue national, la mise à l'écart des principaux leaders présumés comme fauteurs de trouble : Charles Taylor (Liberia), Laurent Gbagbo, Foday Sankoh (Sierra Leone), la mobilisation de la communauté internationale et la qualité des leaders post conflit.

La BM reste convaincue que le développement économique est l'élément central pour la création de la stabilité et l'éradication de la violence

La 12^{ème} FIL offre une vitrine aux énergies renouvelables

✎ Albert AGBEKO

Lomé accueille la 12^{ème} Foire internationale éponyme du 21 novembre au 08 décembre prochain. Le lancement de cette fête foraine d'affaire et de rencontre qui marque le début de la campagne de promotion s'est déroulé le jeudi 03 juillet dernier sur le site du Centre Togolais des Expositions et Foire (CETEF). C'est la ministre du Commerce et de la promotion du secteur privé Bernadette Legzim-Balouki qui a lancé cet événement commercial. Elle avait à ses côtés le Directeur de la Foire Togo 2000, M. Johnson Kuéku Banka, le vice-président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo (CCIT), l'Ambassadeur du Sénégal au Togo et autres autorités administratives.

Le Sénégal et la Pologne sont cette année, les invités d'honneur.

Placé sous le thème « Les énergies renouvelables, sources de progrès et de développement durable », cette 12^{ème} édition de la Foire internationale de Lomé (FIL), sera couplée du 1er Salon international des énergies

renouvelables, annoncé du 21 au 26 novembre 2014.

Le Directeur du CETEF, M. JOHNSON a justifié le choix de ces énergies renouvelables pour la 1^{ère} édition de ce Salon par la nécessité de mettre un accent particulier sur une branche spécifique de l'économie nationale. «



La ministre Legzim (au centre) lors du lancement de la FIL

Cette manifestation sera articulée autour d'une exposition et d'un forum qu'animeront dans des panels, d'éminents experts de la question venus d'ailleurs et de notre pays afin de permettre aux consommateurs d'être informés des nouvelles découvertes dans des délais rapprochés. Ce

salon sera bisannuel», déclare-t-il. Le directeur de la société africaine des biocarburants et des énergies renouvelables (SABER), Tall Thierno, a renchéri que le Togo est un po-

tentiel marché à explorer en matière d'énergies renouvelables. Pour sa part, Mme Bernadette Legzim-Balouki a déclaré que le choix de l'énergie renouvelable vient renforcer les efforts du Gouvernement de doter suffisamment l'appareil productif natio-

nal de ce facteur de production qui est l'énergie et en fournir assez à la population. Elle a alors émis le vœu que ce salon aborde des sujets liés à l'utilisation de ces énergies, afin de faire des recommandations possibles et réalisables.

Pour rappel, FIL est devenu un événement annuel incontournable de la sous région. Ceci s'est illustré par l'augmentation de la surface totale occupée, passée de 13 852m² en 2012 à 16 580 m² en 2013. Le nombre d'exposants a évolué de 616 en 2011 à 850 en 2012 et 986 en 2013 tandis que le nombre de pays participants est passé de 19 en 2012 à 21 en 2013.

Les instances de la BOAD renouvellent les mandats du Président Christian ADOVELANDE et du Vice-Président Bassary TOURE

✎ Ibrahim SEYDOU

Réuni à Dakar le 28 juin 2014, le Conseil des Ministres de l'UMOA (Union Monétaire Ouest Africain) a renouvelé le mandat du Président de la BOAD (Banque Ouest Africaine de Développement), Monsieur Christian ADOVELANDE, pour une durée de 6 ans . Quant au Vice-Président, Monsieur Bassary TOURE, il a été reconduit dans ses fonctions pour 5 ans, par le Conseil d'Administration de la BOAD réuni le 24 juin 2014 dans la capitale sénégalaise.

Né le 29 octobre 1950 à Porto-Novo (Bénin), Monsieur Christian ADOVELANDE a intégré la BOAD en avril 1978. Après avoir servi l'institution à différents niveaux de responsabilité, il occupe de 1995 à 1999, le poste de Secrétaire Général Délégué du Fonds de Garantie des investissements privés en Afrique de l'Ouest, « GARI S.A.». De 2000 à 2002, il exerce les fonctions de Président-Directeur Général de CAURIS MANAGEMENT S.A., première structure de gestion de fonds de capital-investissement à vocation sous-régionale d'Afrique de l'Ouest francophone, et de Directeur Général de CAURIS

INVESTISSEMENT S.A., société de capital-risque. En 2002, Monsieur Christian ADOVELANDE est nommé Président de la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) qu'il dirige pendant 9 ans, avant de prendre la direction de la BOAD le 14 février 2011.

Pour sa part, Monsieur Bassary TOURE, né le 1er février 1950 à Thiès (Sénégal), a occupé de hautes fonctions dans l'Administration, avant d'exercer celle de Ministre de l'Economie et des Finances du Mali en 1991-1992, puis en 2002-2004. Il a également été, de 1998 à 2002,

Administrateur de la Banque mondiale pour plusieurs pays africains, puis Représentant-Résident de la Banque Africaine de Développement au Gabon, d'avril 2007 à mai 2009. Il devient Vice-Président de la BOAD en juin 2009.

Créée le 14 novembre 1973, la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD) est l'institution commune de financement du développement des huit Etats de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA). Elle a pour missions de promouvoir le développement équilibré de ses États membres et de favoriser l'intégration économique en Afrique de l'Ouest, en finançant des projets publics et privés dans divers secteurs: développement rural, infrastructures, industrie, télécommunications, énergie, transports, hôtellerie, etc...

L'actionnariat de l'institution



est composé de deux catégories de membres : la première est constituée des Etats membres de l'UEMOA et de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). La seconde catégorie est formée par l'Allemagne, la Belgique, la Chine, la France, l'Inde, le Maroc, la Banque Africaine de Développement, et la Banque Européenne D'Investissement, agissant pour le compte de

l'Union Européenne. Le capital de l'institution s'élève actuellement à 1155 milliards de F CFA.

Au 30 juin 2014, le cumul des engagements de la BOAD au profit des Etats et des entreprises privées de l'espace UEMOA s'élève à 3 124,9 milliards de F CFA pour 715 opérations.

M A R T A N E F A S H I O N

Situé à 100m à gauche sur les pavés de Iomégan après les feux tricolores

TEL: 91-37-77-99 / 22-43-52-83

Interview/ ABRAW Samer , Président de l'Association des Entraîneurs de Football du Togo

« Le Togo peut faire de TCHANILE Tchakala, ce que les Nigériens ont fait de Stephen KESHI ou le Ghana a fait de Kwesi APPIAH »

✍️ Kossi THEMANO

Actuel entraîneur de l'AS Douanes et président de l'Association des Entraîneurs de Football du Togo, ABRAW Samer était le premier, avec son association, à faire du lobbying pour le choix d'une compétence locale au poste de sélectionneur national des Eperviers. Son combat couronné de succès, M.ABRAW revient dans l'entretien ci-dessous, sur la responsabilité des acteurs du football togolais, ainsi que la stratégie à adopter pour la réussite de la mission de TCHANILE Tchakala. Le coach dévoile également l'ambition du club douanier pour le compte du championnat D1 en cours.

Focus Infos. : Comment se porte l'Association des Entraîneurs de Football du Togo?

ABRAW Samer : Elle se porte très bien. Nous avons à ce jour, environ deux cents membres dont le coach Tchanilé Tchakala. Bien que nos activités soient plus ou moins saisonnières puisqu'avec le championnat, les membres se déplacent pour se rapprocher de leurs clubs respectifs, nous luttons permanemment pour l'amélioration des conditions de tous les entraîneurs togolais de football. Il faut que nous parvenions à signer des contrats légalement avec les clubs. Nous organisons également des conseils pédagogiques et des stages de formation.

F.I. : Vous aviez lutté dans le cadre du choix du sélectionneur des Eperviers, pour qu'un entraîneur local soit choisi. Quelles étaient les raisons de votre démarche?

A.S. : Nous avons des entraîneurs qualifiés sur place mais à qui on n'aime pas faire confiance. Très souvent, nous les locaux formons la quasi-totalité des joueurs de l'équipe nationale. Pourquoi l'Etat investit pour nos formations mais ne veut pas prendre le risque de nous titulariser? Depuis 1972, avec les expatriés, l'équipe nationale n'a jamais atteint le second tour à la CAN; ne serait-ce Didier Six qui a pu le faire, encore avec l'assistance d'un local.

Il faut qu'on nous donne la chance de diriger. Aujourd'hui, c'est chose faite. Certes, il y a des polémiques par rapport au choix fait, mais nous ne voulons plus nous immiscer dans ce jeu là. L'essentiel est qu'un local a été choisi. On verra comment il organisera son staff technique

F.I. : Votre vœu a été exaucé. Quelles stratégies l'association compte mettre en place pour aider le sélectionneur dans l'exercice de ses fonctions ?

A.S. : Chaque membre de notre groupe est prêt à travailler avec le nouveau sélectionneur, s'il estime qu'il faut collaborer avec un des nôtres. Nous n'avons qu'à rester en communion avec lui afin qu'il réussisse sa mission parce que c'est notre carte qui est en jeu. Nos conseils doivent le canaliser à travailler avec l'ensemble des compétences. Depuis toujours, certaines personnes empêchent les sélectionneurs de travailler avec l'association, car ils lui font des procès d'intention. Dans le cas de Didier Six par exemple, des autorités sportives comme Salou Koffi n'ont pas pu le canaliser vers notre association mais l'ont plutôt éloigné de nous. Alors que c'est ensemble qu'on peut relever le défi qui nous attend.

F.I. : Comment doit se comporter l'homme du moment, vu la person-



ABRAW Samer

nalité et le statut des joueurs qu'il aura à coacher?

A.S. : Puisqu'il a été plusieurs fois adjoint, il a côtoyé ces joueurs, il a leur psychologie en tête. En tant que pédagogue, il devrait s'adapter facilement. C'est à lui le dernier mot. D'entrée, il devra imposer sa personnalité. Le sélectionneur doit avoir les pieds sur terre et collaborer avec ses pairs.

F.I. : Les prédécesseurs du nouvel entraîneur ne faisaient pas confiance aux joueurs locaux. Quel doit être le cas de l'actuel?

A.S. : Notre championnat n'est pas crédible, il est truqué. En plus la formation de nos joueurs locaux n'est pas continue: elle se fait en dents de scie à cause des mutations continues des entraîneurs. On n'a donc pas des locaux de la trempe de Salou Bachirou ou Assogbavi, qui en leur temps avaient un championnat assez crédible et méritaient de passer en sélection nationale. Parfois, nos sélectionneurs n'ont pas la main libre dans le choix des joueurs. Ce problème de choix des locaux demeure et demeurera, en raison des pres-

sions venant de certaines autorités. Néanmoins le sélectionneur reste le seul responsable de ses choix.

F.I. : Peut-on dire que le football togolais souffre essentiellement d'un problème de personnes ?

A.S. : Oui, le football togolais souffre à tous les niveaux d'un problème de personnes. Au niveau des entraîneurs par exemple, nous ne faisons pas notre propre promotion. Moi par exemple, je devrais déjà être titulaire d'une licence A, mais on ne me le donne pas. C'est Akoussa Carmelo qui est habilité à déclencher le processus mais depuis là, il ne le fait pas et se réclame être le seul titulaire d'une licence A au Togo. Kodjovi Mawuena est dans le même cas que moi. Le problème de leadership gangrène notre football.

F.I. : Beaucoup de personnes sont pessimistes par rapport au travail que fera le nouvel sélectionneur. Que leur dites-vous ?

A.S. : Que les Togolais laissent de côté l'adage qui dit : « Nul n'est prophète dans son propre pays »; qu'ils accompagnent Tchanilé Tchakala afin de faire de lui un grand entraîneur. Je vous assure que le Togo peut faire de Tchanilé Tchakala, ce que les Nigériens ont fait de Stephen KESHI ou le Ghana a fait de Kwesi APPIAH. Beaucoup se demandent si le sélectionneur aura un contrat en bonne et due forme comme l'ont eu les expatriés. Néanmoins, nous avons déjà expliqué les choses à Mme Angèle Amouzou Djaké, l'actuelle ministre des Sports et des Loisirs. Il faudra accompagner le sélectionneur avec les moyens qu'il faut. Il faudra aussi motiver et le sélectionneur et les joueurs comme le

faisait, feu ministre ATTIPOE, paix à son âme!

F.I. : Comment vous préparez-vous aujourd'hui avec le club de l'AS Douanes pour la seconde phase du championnat en cours ?

A.S. : J'ai pris l'AS Douanes qui, l'année dernière était vice championne mais cette année se retrouve à la dixième place. Les joueurs ont un problème psychologique et on a travaillé dans ce sens pour leur redonner confiance. Ils avaient besoin aussi d'une mise au vert et nous avons profité de la trêve pour en faire une à Togoville pendant 5 jours. Le travail a été accentué sur la condition physique et sur un travail technico-tactique. Nous sommes actuellement à Lomé pour exécuter des matches d'application. Nous avons joué contre Etékou FC et l'Etoile filante et il nous reste 3 matches : une contre l'équipe nationale cadette, l'autre contre Asfosa et la dernière contre Entente 2. Les résultats pour l'instant sont bons. Notre effectif n'est pas mauvais sauf que l'utilisation positive de cet effectif manque. Quand on a beaucoup d'éléments, le problème de choix se pose. Mais, par rapport aux joueurs que nous avons sous la main, tout est encore faisable.

F.I. : Quel est aujourd'hui l'objectif de l'AS Douanes ?

A.S. : L'objectif premier, à la fois des dirigeants que des joueurs, est d'être champion de la D1 cette saison. C'est faisable puisque nous avons un bon effectif et les moyens sont mis à notre disposition. Au pire des cas, nous devrions nous reclasser deuxième.

BRESIL 2014: l'édition qui tient ses promesses

✍️ Kossi THEMANO

Atrois matchs de la fin du mondial de football qui se tient pour la seconde fois au Brésil, le bilan est plus que satisfaisant. Le plus heureux est la Fédération Internationale de Football Association (FIFA) qui a augmenté son chiffre d'affaire. Le fond et le niveau de jeux présenté par les équipes participantes, satisfait les acteurs et fanatiques du ballon rond de par le monde

LES BONS COMPTES DE LA FIFA

601 millions provenant des droits de retransmission TV du Mondial 2014.

La Coupe du Monde (CM) est déjà un succès du côté de la billetterie. A quatre jours de la fin de la compétition, les 3,1 millions de billets prévus ont été totalement écoulés. Suite à la publication de son rapport financier annuel, la FIFA ferait une recette de 1,386 milliard de dollars dont

Pour le pays hôte, accueillir la CM peut souvent vouloir dire un coup de pouce à son développement économique et sur le plan diplomatique, la possibilité d'avoir des échanges.

En effet, la CM a, au-delà des charmes du football lui-même, une influence

d'importance mondiale qu'on ne saurait ignorer, dans les domaines économique, culturel et politique.

Par ailleurs, l'organisation brésilienne a été une exception. La nation du Roi Pelé a dépensé 14 milliards de dollars US pour l'organisation, soit 3,6 fois la dépense d'Afrique Sud 2010 et 8 fois la dépense du mondial en Allemagne. On comprend alors facilement les raisons de cette réussite organisationnelle.

LE PAYS DU FOOTBALL A RÉPONDU AUX ATTENTES.

La haute qualité du jeu, la magnifi-

cence et le nombre de buts ainsi que le fair-play ont marqué Brésil 2014. Attendue pour sa deuxième organisation de la coupe du monde, la nation brésilienne et sa Selecao ont valablement répondu.

Après les soixante (60) matchs joués avant les demi-finales qui opposeront d'une part l'Allemagne à la Selecao brésilienne et de l'autre la Hollande à l'Argentine de Messi, on enregistre 51 victoires contre 9 nuls avec un total de 159 buts dont 11 sur penalty. A l'image de ce record beaucoup d'autres sont battus.

La Mannschaft atteint pour la qua-

trième fois successive les quarts de finale puis les demi-finales de la compétition. Le fair-play ne s'illustre pas par les 174 cartons jaunes contre 10 rouges.

Pour le moment, l'Allemand Muller et l'Argentin Lionel Messi restent les concurrents au titre de meilleurs buteurs avec 4 buts chacun.

Un record de 3.122.787 spectateurs sont enregistrés durant les 60 matchs, sans compter les centaines de millions de téléspectateurs de par le monde.

Interview : Kossi Ape'son

« C'est avec joie que je chante mon terroir et je suis sûr d'être sur la bonne voie » »

Séwonu Kossivi Apelété Octave alias Ape'son Apévia Major 1er est un artiste de la chanson togolaise évoluant dans le registre traditionnel et tradi-moderne. L'homme est assez connu sur la scène nationale avec ses 4 albums dont les tous derniers sont *Atchè* et *Woégnigan*. Ape'son est également le promoteur d'un Festival folklorique du Togo. Après une tournée en Europe, l'artiste se confie à Focus Infos

F.I: En tant que premier « fils » du roi de la musique togolaise King Mensah, le public est vraiment étonné de constater que tu ne fais pas partie du Collectif Ménéwou! Qu'as-tu à dire pour ta défense?

Ape'son : Il faut plutôt poser la question à Pundy Cissé qui est le président du groupe Ménéwou qui coopte qui il veut. Il n'y a donc pas de surprise à avoir. Pour le reste, je rassure mes fans : Ape'son reste Ape'son, et je suis toujours là pour les émerveiller.

F.I: Un an déjà depuis le lancement de ton double album « woenyegan » et « atchè », quel est le bilan ?

Ape'son : J'ai fait beaucoup de scènes, ; j'ai été sollicité de gauche à droite et puis la vente des disques évolue donc le bilan reste positif. On espère toujours mieux mais on rend grâce pour ce qui est déjà.

F.I: Pourquoi avoir choisi de faire dans le traditionnel? Est-ce l'influence de King Mensah ?

Ape'son: J'ai choisi de faire dans

le traditionnel pour faire valoir la musique traditionnelle de chez moi, pour pouvoir l'exporter comme Yousouf N'Dour du Sénégal, Meyway de la Côte d'Ivoire, Angélique Kidjo, Sagbohan, Gbési Zolawadji et les Guèdèhoungué du Bénin. J'y crois et je sais qu'avec l'aide de Dieu et le soutien de mes fans, je vais y arriver. C'est avec joie que je chante mon terroir et je suis sûr d'être sur la bonne voie.

F.I: Tu as initié un festival de danse folklorique; quel en est l'intérêt et l'objectif ?

Ape'son: C'est le Festival Folklorique du Togo qui était à sa deuxième édition cette année. Le but est de promouvoir les danses traditionnelles du Togo pour que la population arrive à bien exécuter les pas de danse traditionnelle. Ce festival est aussi l'occasion d'un brassage, d'une intégration culturelle du nord au sud. Ce qui nous permettra d'arriver à trouver une identité culturelle pour le Togo. Notre pays dispose évidemment d'une richesse immatérielle qu'il faudra conserver d'une manière ou d'une autre. Je me porte garant

pour la culture...

F.I: Arrives-tu aujourd'hui à vivre de ton art ?

Ape'son : Vivre de mon art? Je peux dire oui. Dire non serait ne pas reconnaître la grandeur de Dieu. La musique c'est toute ma vie, c'est mon sang, c'est mon métier et c'est maintenant que ça commence à s'installer. Aujourd'hui, on se bat pour le meilleur de la musique togolaise. C'est vrai que le retour n'est pas à la hauteur de l'investissement mais je continue à me battre pour un avenir meilleur.

F.I: Tu es revenu récemment d'une tournée de deux semaines en Europe comment était-ce ?

Ape'son: Oui, c'était très bien. C'est une expérience dont je suis très fier parce que la musique m'a permis de découvrir l'Europe et de refaire le lancement de mes deux derniers albums. Ce qui a été bien accueilli et apprécié par la diaspora togolaise puisque le 1er CD vendu en Europe c'est un Blanc qui l'a payé, le second un Ivoirien. Cela m'a permis aussi d'avoir quelques contacts, et je profite de l'occasion pour dire merci à Mr. GBLENKO Koffivi Marc qui m'a invité, merci aussi à Mrs. AKAKPO Kuévi Maurille, Olivier FREEMAN et à Célestin AKPAHLIN qui m'ont bien accueilli et n'ont ménagé aucun



effort pour toute l'organisation du lancement.

F.I: Il paraît que pendant ces tournées, les artistes togolais s'enferment juste dans un bar ou une chambre avec une vingtaine de personnes et reviennent dire qu'ils ont fait des concerts! Tu réponds quoi à cela ? Comment réagis-tu cela?

Ape'son : C'est normal puisque la musique togolaise est absente, la diaspora togolaise est minime donc ils n'ont pas les moyens d'organiser de grands spectacles dans des grandes salles comme le font les Ivoiriens ou les Congolais. Mais comme on dit, le voyage de mille pas commence par le premier alors le travail ne fait que commencer.

F.I: Des perspectives ?

Ape'son: Oui, il y a des featuring

qui sont prévus, un concert en vue si tout va bien avant la fin de l'année.

F.I: Trois choses dont tu es fier dans ta vie...

Ape'son: Je suis fier de moi-même d'abord, fier d'avoir choisi la musique tradi-moderne et de l'évolution de la musique Togolaise.

F.I: Un coup de cœur!

Ape'son : Je suis à ce niveau parce que j'ai eu le courage, la foi, en cette musique que je fais et mes fans m'ont permis d'être debout car un sac vide ne se tient jamais debout. Je remercie mon manager Mr. Aimé TSENOU, tous les hommes de média, les DJ qui abattent un boulot énorme pour l'évolution de la musique togolaise. Mon coup de cœur c'est mon public que j'aime beaucoup.

Le Festival ADJRA présenté aux acteurs culturels du Togo

W. A.

Des artistes et promoteurs culturels du Togo ont rencontré le jeudi 03 juillet dernier, le promoteur du Festival « ADJRA » du Bénin, au Centre Culturel Fil Bleu-Arema à Lomé.

Il s'agissait pour le promoteur de présenter à ses camarades Togolais, le festival «ADJRA» qui tient son nom d'un tam-tam traditionnel béninois dont on tire le rythme « zinle gbete ». Le festival est initié depuis 2004 par l'association culturelle béninoise « Art et Développement ». Elle œuvre à la formation d'acteurs culturels en vue de les rendre plus productifs et aptes à contribuer à l'éducation citoyenne pour une démocratie culturelle et sociale.

« Adjra » est un événement panafricain, une belle ode aux traditions locales. Il célèbre la création musicale du Bénin et d'Afrique par des instruments traditionnels du continent et aussi d'ailleurs.

Pour le promoteur Eric TOSSOU, « Adjra » est un « espace de promotion des sonorités endogènes d'Afrique, un espace de détection des talents qui utilisent la musique africaine, la musique des cultures africaines, cette musique que d'autres appellent musique traditionnelle; une musique typiquement africaine faite de manière professionnelle pour permettre au monde entier de découvrir l'Afrique des sonorités sous un angle professionnel vendable sur les marchés internationaux et diffusable sur les chaînes internationales. »

Le festival vise entre autres la sauvegarde du patrimoine endogène panafricain, la promotion de la diversité et le panafricanisme culturel entre les pays participants, le renforcement



Vue partielle du public

de la coopération culturelle entre pays africains et aussi entre l'Afrique et le reste du monde tout en mobilisant la jeunesse africaine autour des enjeux de développement comme le souligne son promoteur. « Il permet d'abord aux musiques des cultures africaines de se révéler, de se sauvegarder et de se promouvoir, et ensuite aux Africains d'aller les uns vers les

autres et d'unifier les Africains à partir de leurs sonorités afin qu'ils puissent se connaître et ne plus se méconnaître »

Pour ce qui est de sa présence au Togo il l'explique par sa volonté de faire connaître le festival aux Togolais : « Je suis venu au Togo pour deux raisons: la première remettre l'invitation du représentant Togolais sur le festival cette

année et la deuxième est de rencontrer les acteurs culturels togolais et la Ministre de la culture pour leur parler de ce festival afin que nous puissions nous soutenir parce que ça devient une identité africaine qui se promeut et qui se développe également à partir de l'évènement ; donc ça doit être l'affaire de tout le monde. »

Le festival reçoit chaque année un seul représentant par pays dont tous les frais de participation sont pris en charge.

Pour sa 7ième édition, l'évènement regroupera cette année 5 pays au Bénin du 04 au 10 août prochain à savoir le Mali, le Burkina, la Côte d'Ivoire, le Niger ainsi que Togo qui y sera représenté par le griot de Pagouda.

Pour plus d'infos sur l'évènement un site web est conçu à cet effet www.adjra.org.



Voilà for you By Vlisco

DES CRÉATIONS PENSÉES POUR VOUS !

- ▶ Voilà près de 170 ans que Vlisco crée des tissus pour les Africaines et les Africains passionnés d'élégance. Connue et appréciée pour ses imprimés originaux, ses dessins et ses splendides associations de couleurs, la marque Vlisco vous éblouit depuis 1846 avec des produits authentiques, tels que le Wax hollandais, le Super-wax et le Java. En l'honneur de cette histoire d'amour, Vlisco lance aujourd'hui une nouvelle collection de tissus contemporains pensés pour vous.

Inspirez-vous de cette nouvelle gamme d'imprimés éclatants pour créer vos tenues mode. Rendez-vous dans votre point de vente le plus proche et visitez notre page www.vlisco.com.



VLISCO

SINCE 1846

